



c|a.u.e

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE CHANTEMERLE-LÈS-GRIGNAN

Réflexions préalables sur les entrées du bourg

Document de synthèse



Octobre 2023



Réalisation : Aurélia Siméon, *Chargée de mission, référent*

Frédéric Poudevigne, *Chargé de mission*

Justine Gagnaire, *Graphiste*

Sous la responsabilité de Claire Cosserat, *Adjointe de direction*

Format original du document : A4

SOMMAIRE

Préambule	4
Éléments de contexte	6
Atelier de Diagnostic	11
Retour table 1 – Les entrées	14
Retour table 2 – Les déplacements	16
Retour table 3 – Les espaces publics du bourg	18
Enjeux	20
Annexes	32

Préambule

CARTE D'IDENTITÉ

Localisation : à 62 km au sud de Valence et 20 km au sud est de Grignan

Superficie : 9,82 ha²

Nombre d'habitants : 244 hab. (2020 en diminution de 3,17 % par rapport à 2014) 600 personnes en été

Altitude : Min. 99 m; Max. 351 m

Gestion des sols : PLU

SCOT du Rhône Provence Baronnies

Intercommunalité : CC Enclave des Papes-Pays de Grignan



Les objectifs de la commune

Le village de Chantemerle-lès-Grignan s'est organisé sur le versant Nord du plateau du Rouvergue sous une forme bâtie très dense.

Le développement de l'urbanisation s'est réalisé sous la forme d'opération individuelle détachée du centre historique permettant de conserver ainsi la morphologie et caractéristique du vieux village.

Celui-ci possède une forte identité patrimoniale caractérisée par ses constructions en pierres implantés à l'alignement de rues étroites et les transitions entre espace public / propriété privée (escaliers, tonnelles, terrasses, entrées couvertes, etc...).

Les espaces publics du village ont fait l'objet d'une requalification et d'une mise en valeur dont la réalisation s'est achevée en 2017.

En 2010, la commune a engagé la réalisation d'un nouveau quartier situé à l'entrée ouest du bourg et en discontinuité avec le bâti du centre historique.

Ce quartier appelé « hameau de l'Espérouze » s'est développé autour du programme de construction de 11 logements et de la construction d'une salle des fêtes.

Une deuxième tranche d'urbanisation prévoit la construction d'une quinzaine de logements supplémentaires.

La commune a approuvé son PLU en Août 2019. Celui-ci a classé le hameau de l'Espérouze en zone UB et son extension en zone AUB.

Deux emplacements réservés ont été instaurés à proximité du hameau de l'Espérouze : l'ER n°1 dont l'objet est la création d'une liaison entre le hameau et le village et l'ER n°2 dont l'objet est l'aménagement d'une aire de stationnement.

Aujourd'hui, il apparaît des problématiques de sécurisation des sorties automobiles du hameau sur la RD 549 et de cheminements doux vers le village.

Ces problématiques risquent de s'accroître avec le développement de l'urbanisation.

Les élus souhaitent engager une réflexion portant sur la sécurisation de la sortie du hameau, la mise en œuvre de cheminements doux et l'aménagement de l'espace situé au nord de la RD 549, en interface entre le hameau et le village et faisant l'objet de l'ER N°2.

Les élus souhaitent être accompagnés par le CAUE pour conduire une première réflexion permettant d'identifier les enjeux d'aménagement de ces espaces et de déterminer les éléments de programme.

Déroulé

Pré-diagnostic partagé :

-Elaboration d'un pré-diagnostic des espaces entre le quartier de l'Espérouze et le village (analyse du site dans son contexte paysager, patrimonial et urbain et identification des atouts, des faiblesses et des contraintes du site)

-Animation d'un atelier participatif ouvert à la population permettant de partager le diagnostic et recueillir l'expression des attentes et besoins (cf ANNEXE)

-Repérage des enjeux d'aménagement de ces espaces et définition d'éléments de pré-programme

Hypothèses d'aménagement en lien avec la Direction des déplacements :

-Elaboration de scénarios d'aménagement et animation des discussions et échanges en vue de définir un scénario préférentiel

-Accompagnement des élus dans l'expression d'objectifs de qualité d'aménagement.

Réalisation d'un document qui synthétise l'ensemble des réflexions.

Cette mission sera réalisée en concertation avec la Direction des Déplacements du Département de la Drôme et tout autre interlocuteur indiqué par la commune.

A noter : La présente mission pourra le cas échéant se poursuivre pour une mise en œuvre opérationnelle. La mission du CAUE consisterait à accompagner les élus dans le lancement et le suivi d'une étude de maîtrise d'œuvre.



↑ *Vue depuis le bas de village*



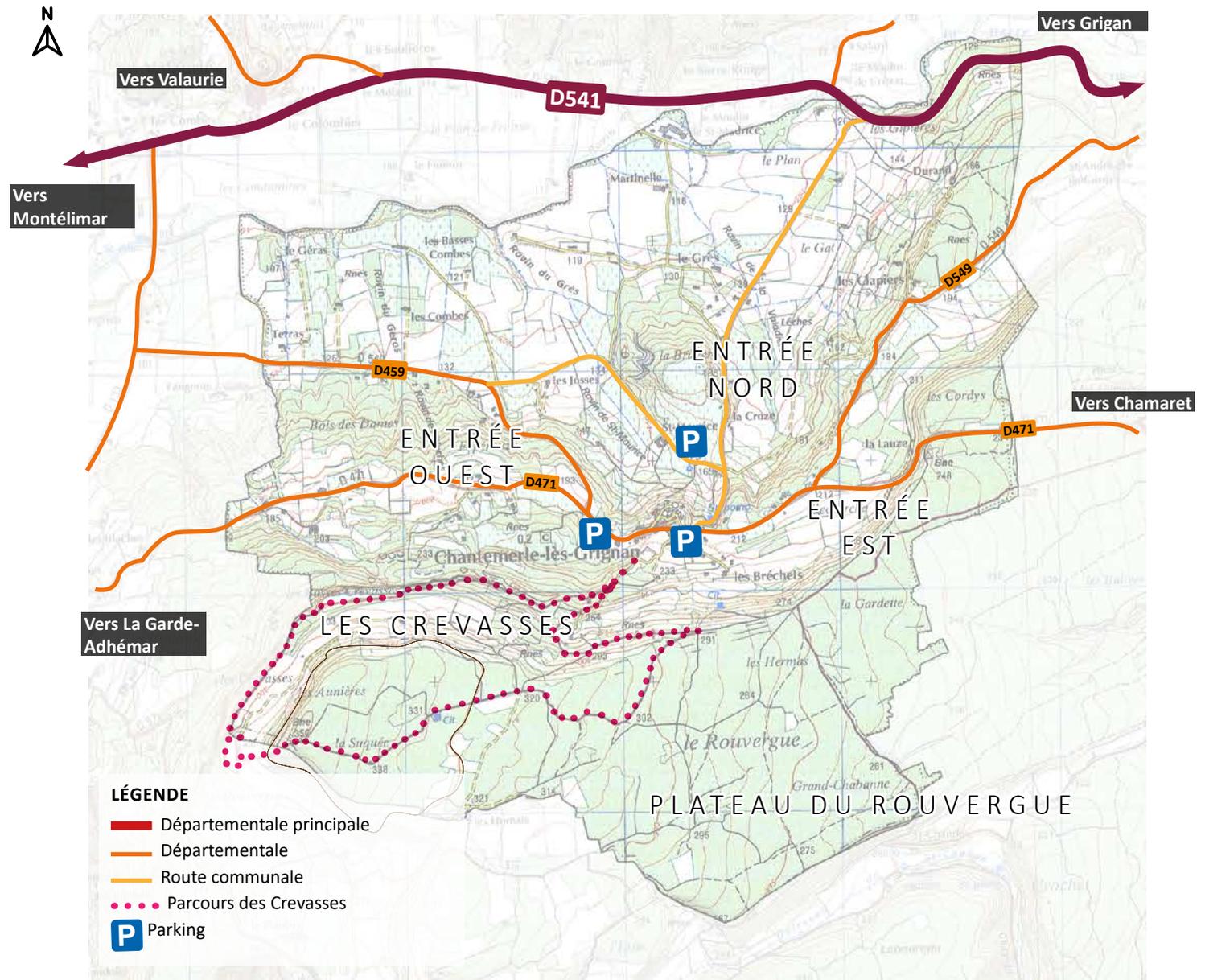
↑ *Vue depuis l'entrée ouest*



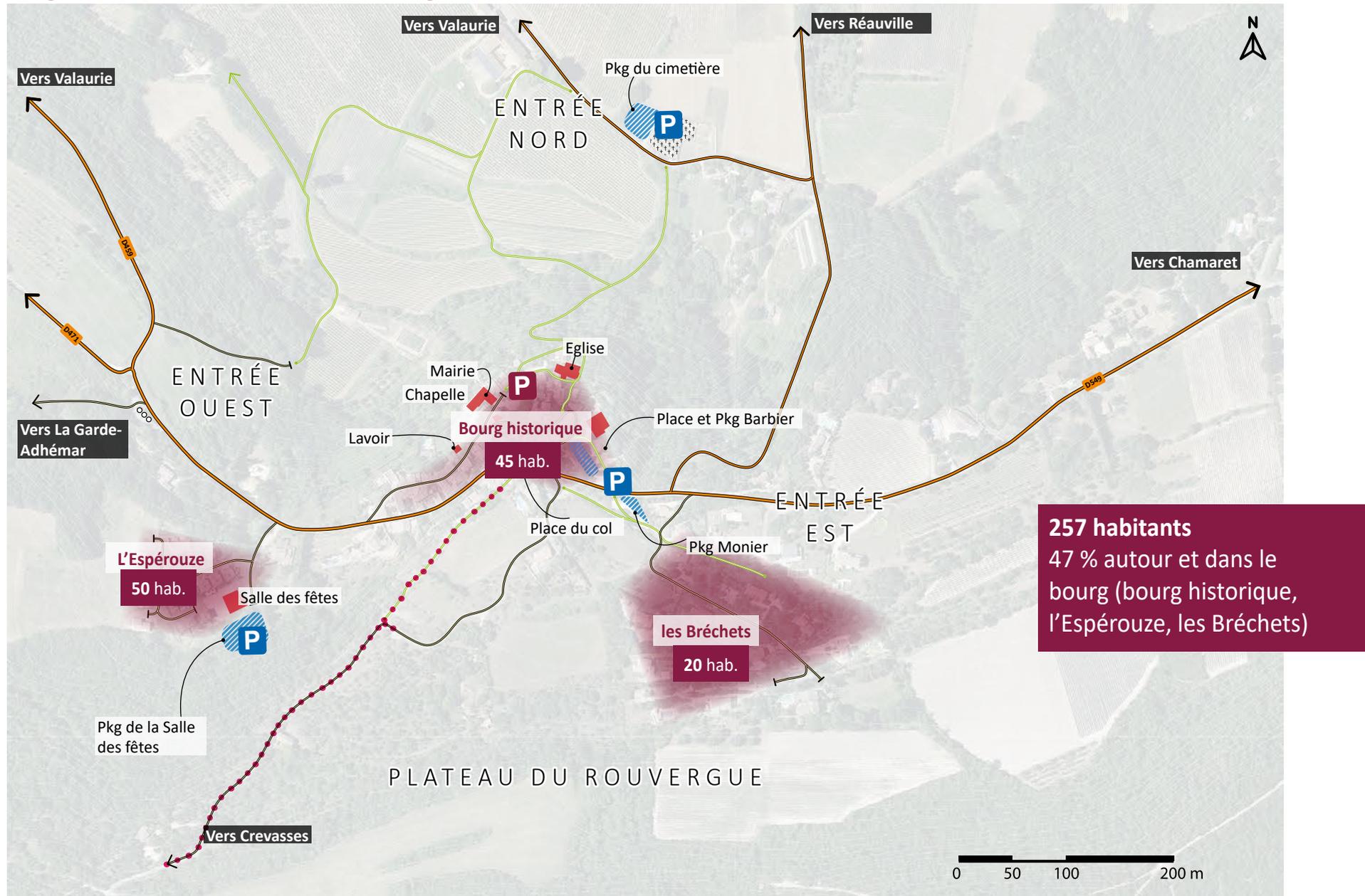
↑ *Vue des crevasses*

Éléments de contexte

Situation du bourg dans la commune



Organisation autour du bourg



Quelques éléments marquants dans l'évolution de la commune



↑ Carte État major (1820-1866), © Géoportail

Avant 1900, le village n'est pas traversé par une route, une série de chemins ruraux donnent accès au village au plateau du Rouvergue



↑ Photo aérienne - 1948, © Géoportail

La **place Barbier** a été réalisée dans les années 2000, elle accueille aujourd'hui les activités de la commune et un commerce (aujourd'hui restaurant)



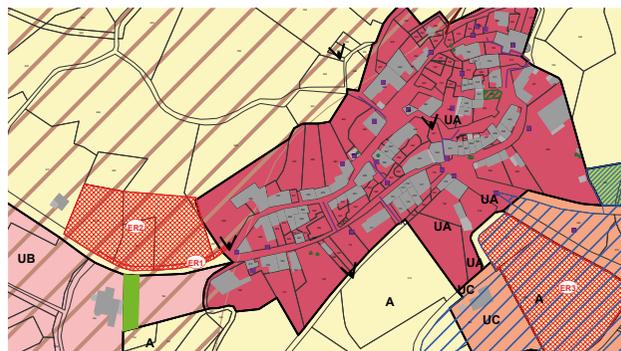
↑ Carte IGN, © Géoportail

En 2010, un nouveau quartier « **hameau de l'Espérouze** » est créé à l'entrée ouest du bourg et en discontinuité avec le bâti du centre historique. Il accueille 11 logements réalisés par SDH Constructeur et la salle des fêtes. Une OAP est prévue pour poursuivre ce quartier (+8 à 12 logements collectifs + 8 logements individuelles) soit 27 à 31 logements au total.



↑ Carte IGN, © Géoportail

En 2017, les **espaces publics du village** ont fait l'objet d'une requalification (472 000 €HT - Ménard Paysage)



En 2019, approbation du PLU avec 2 emplacements réservés pour des aires de stationnements et pour un cheminement piéton

Projet d'espace public dans le centre historique (réalisé en 2017)



↑ *l'utilisation du béton désactivé est restreinte au profit de l'enrobé mais significative puisque localisée aux entrées du village*

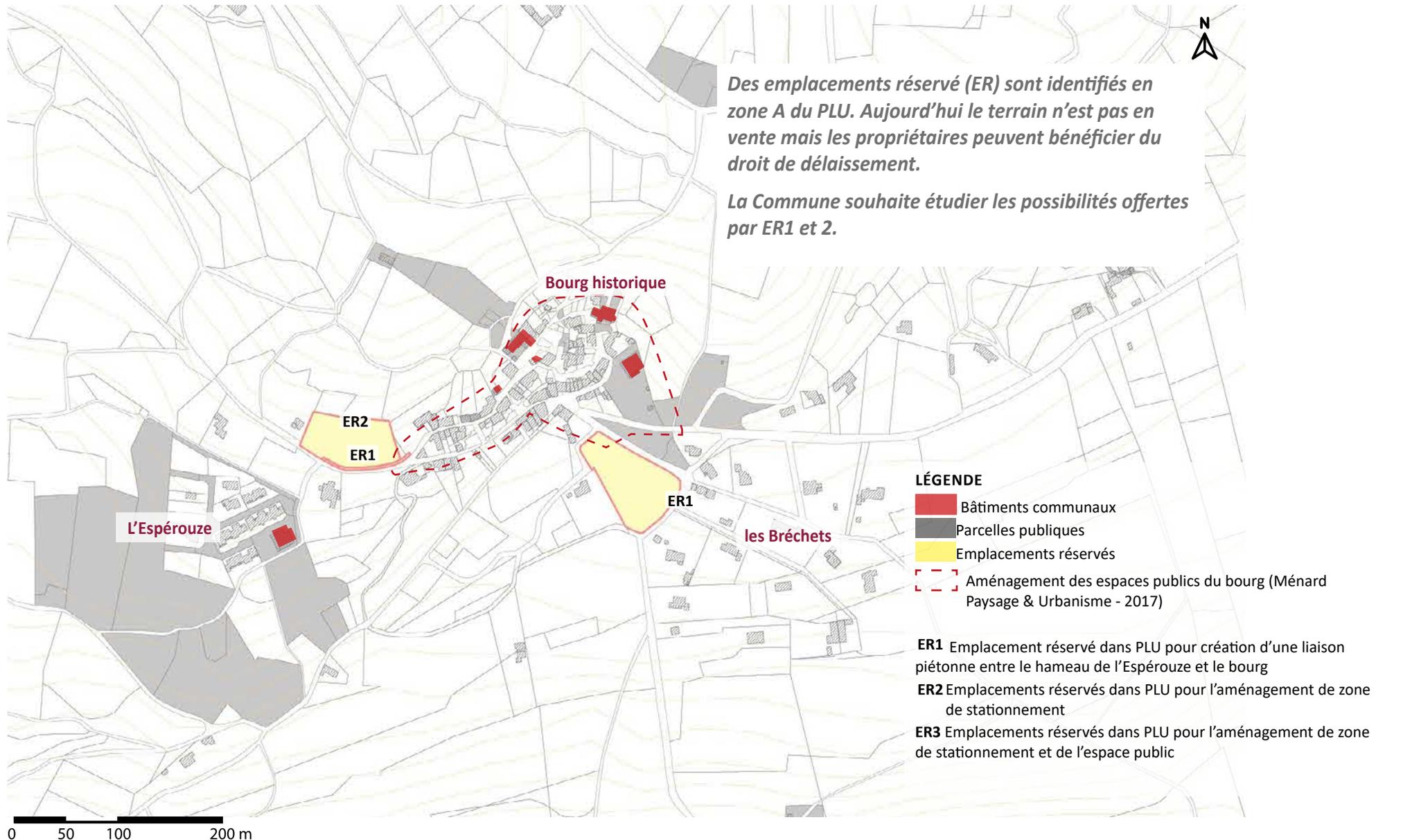


↑ *Une attention sur les seuils des maisons, un jeu*

Les espaces publics du village ont fait l'objet d'une requalification et d'une mise en valeur dont la réalisation s'est achevée en 2017. - 472 000€HT

exclu : parking Monier et le Cheminement vers l'Esprouze

Foncier communal



Atelier de Diagnostic

Rappel du déroulé

Environ 45 personnes étaient présentes lors de l'atelier participatif de diagnostic du 30 mai 2023. L'atelier a duré 2h environ:

- Accueil et introduction
- Ateliers sur table
- Restitution collective
- Temps convivial

3 tables de réflexions ont été proposées, tous les participants ont participé à toutes les tables en prenant note des remarques des groupes précédents (afin d'éviter les redit) :

Table 1 – Les entrées

Table 2 – Les déplacements

Table 3 – Les espaces publics majeurs



ATELIER DE DIAGNOSTIC

ÉCHANGER

Dans le cadre d'une réflexion sur les espaces publics du village, dans la poursuite des aménagements déjà réalisés, venez partager votre analyse et vos envies

RENCONTRER

MARDI 30 MAI 2023
Rendez-vous de **18H00 à 20H00**
à la salle des fêtes

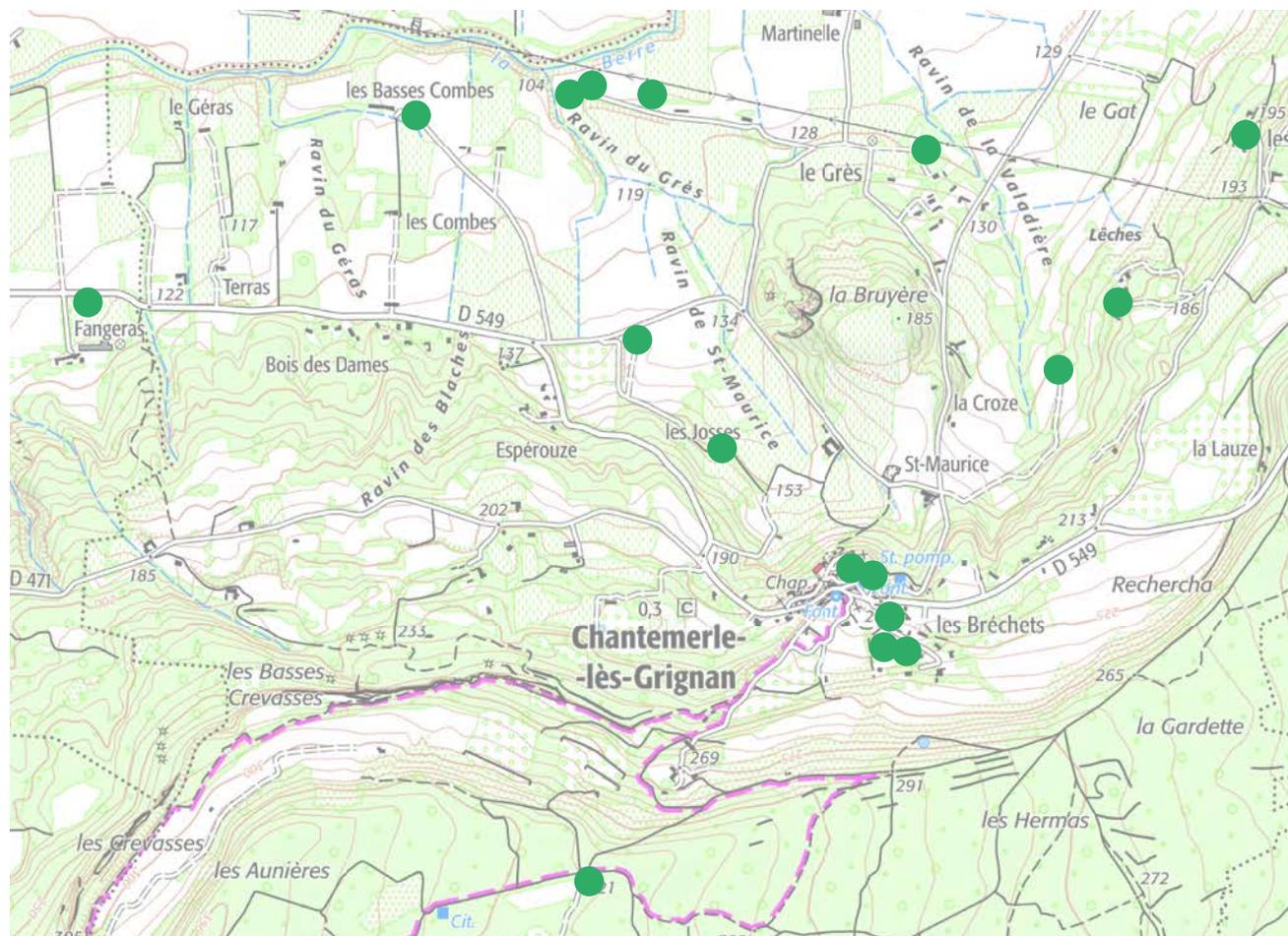
À l'issue de l'atelier un temps convivial permettra de poursuivre les échanges

SE QUESTIONNER

Introduction de l'atelier diagnostic

En introduction nous avons posé 3 questions aux participants :

- **Où habitez-vous ?**
 - > Nous pouvons constater qu'une bonne partie des participants (presque la moitié) ne sont pas



du village. 2 participants viennent du hameau de l'Espérouze et 3 ou 4 des Bréchets. 5 participants se sont signalés comme étant du village.

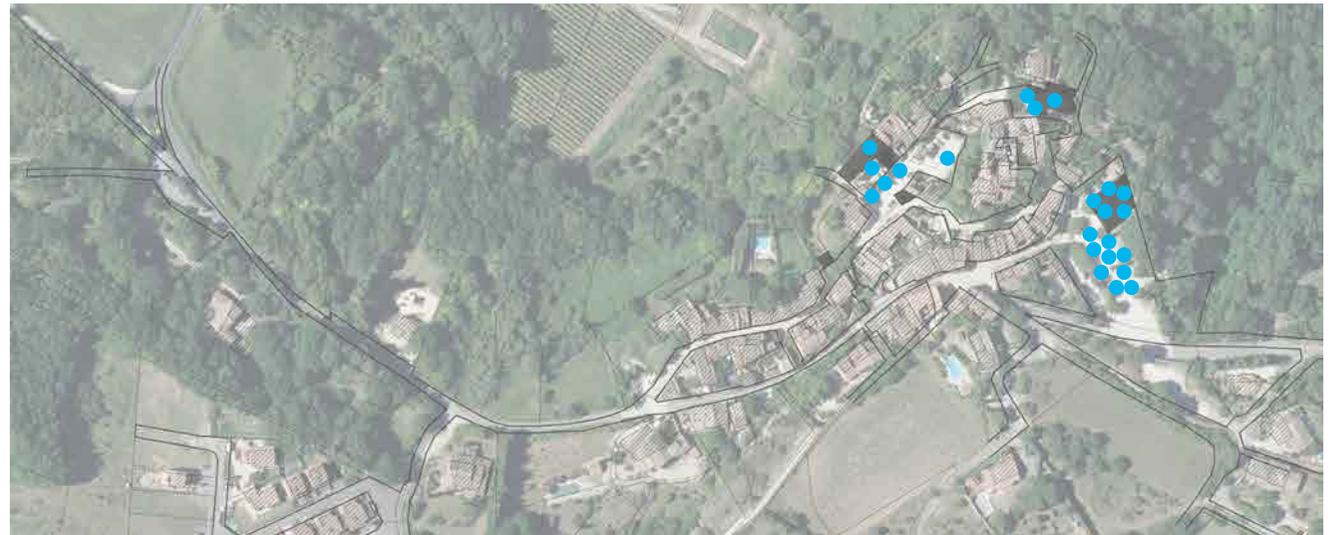
- **Où stationnez-vous ? ●**

Si ce sondage n'est peut-être pas totalement représentatif des pratiques du village il donne quelques orientations

- > Certaines personnes habitant le centre ou le hameau de l'Espérouze ont un stationnement attribué (6 pastilles). Il semble que ce n'est pas le cas de toutes les maisons de village, certains habitants du village se garent sur l'espace public
- > Les autres viennent parfois en véhicule dans le centre, ils se garent en général : Place Barbier (6 pastilles), Sur le Parking Monier (4 pastilles), Sur la place de la maire et sur le théâtre de verdure (3 pastilles)
- > À noter qu'une personne se gare dans le champ entre le hameau de l'Espérouze et le village.

- **Quel est l'espace public que vous fréquentez le plus régulièrement ? ●**

- > La place Barbier apparait en 1^{er} (14 pastilles). En effet avec la terrasse de son café-restaurant, ses jeux, sa fontaine et son arrêt de bus, la place Barbier semble être un des espaces principaux de la commune
- > Le parvis de la mairie (4 pastilles) et le théâtre de verdure (1) sont un des autres espaces publics fréquentés par ses habitants
- > Les espaces autour de l'église (3 pastilles) sont notés, la place du Col identifiée comme qualitative n'a pas été identifiée par les participants ni l'espace de jeux à coté de la salle des fêtes



Retour table 1 – Les entrées

Entrée OUEST

- Vue exceptionnelle sur le village à plusieurs endroits
- Présence des poubelles, bien placées
- Maison exceptionnelle Barrière
- Le mur en pierre sèche à conserver à droite de l'entrée du village
- Pierre et végétal doivent être respectés
- Panneau d'affichage information des événements du village à remplacer (+ grand)
- Corridor écologique à confirmer entre le village et le hameau de l'Espérouze, des animaux circulent

- Sécurité la sortie de l'Espérouze
- Visibilité moyenne au carrefour RD et Claussayes

- Éclairage entre le village et l'Espérouze
- Éclairage des poubelles avec détecteurs (attention au bruit des canettes et verres la nuit)
- Sécuriser les 2 carrefours + visibilité en sortant du village sous la maison Barrière
- Visibilité du caniveau à la sortie de village
- Mettre des pavés aux carrefours
- Tracer un passage entre l'Espérouze et le village

Entrée EST

- Route étroite

- Stop très dangereux mal marqué
- Arrivée des Brechets dangereux
- Circulation sur le parking Mounier (utilisé «pour couper»)
- Descente de Route de Réauville dangereuse

- Conserver les offres face à la place B. Barbier
- Refaire le blanc du stop
- Parking Monier, faire un parcours entrée/Sortie

ENJEUX

1. Préserver les qualités paysagères sur les entrées (patrimoine de la commune)

- Prendre en compte les contraintes naturelles (topographie,..) et les points de vue
- Porter un soin aux bâtiments, murs en pierres secs, haies et parcelles agricoles qui participent à l'ambiance de la commune
- Être attentif à l'environnement (corridor écologique) et éviter le suréclairage qui est une nuisance pour la faune

Remarques...

> Les arrivées sur la commune se découpent en **séquences** assez différentes depuis l'ouest et l'est. L'entrée ouest offre des **vues sur le bourg** Comment conserver mettre en valeurs ces vues?

> Les **murs en pierre sèches** participent à ces séquences

> L'entrée ouest donne accès au quartier **de l'Espérouze** (logements sociaux + salle des fêtes) peu visible depuis la route. L'entrée est donne accès au **quartier des Bréchets** (lotissement de maisons individuelles) également peu visible

> La route est globalement étroite, des questions de **sécurité** ont été notées malgré le faible trafic > prévoir un échange avec le service des déplacements sur les points identifiés

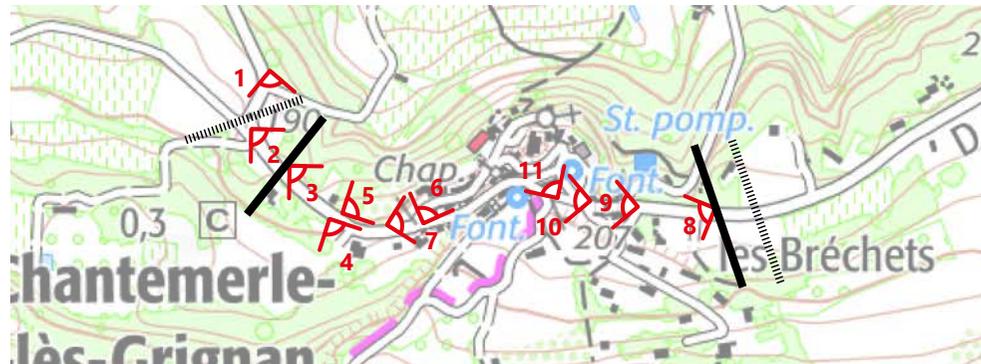
> les habitants souhaitent conserver l'**aspect rural** et les espaces naturels du village notamment le **corridor écologique identité** dans le PLU entre le hameau de l'Espérouze et le bourg

2. Scénariser l'arrivée dans le village pour faire ralentir les véhicules aux entrées du bourg

- Marquer les intersections et les séquences d'entrées dans la commune
- Éviter la profusion de mobiliers et de signalétiques qui perturbent la lisibilité générale
- Intégrer une réflexion sur l'éclairage
- Avoir une lecture sensible

Entrée OUEST

PHOTOS COMMENTÉES



Entrée EST



Retour table 2 – Les déplacements

Stationnement

- Total environ 80 places actuellement sur l'espace public
- La voiture prend des espaces qui sont prévus pour des espaces publics (théâtre de verdure)
- Le stationnement est suffisant pour le quotidien, mais problématique lors d'événements surtout en été (tous les vendredis en été pour le marché)

- Manque de signalisation des parkings

- Ne pas se limiter aux parkings 'limitrophes', proposer un dépose minute dans le centre
- Étudier une circulation en sens unique : parking G. Monier Bréchets
- Prévoir l'optimisation de l'offre sur le parking de la salle des fêtes + marquage
- Créer une borne électrique
- Sur parking du cimetière aménager un espace pour les campings cars séparé des poubelles
- Prévenir des priorités à droite à l'entrée et à la sortie du village
- Interdire les gros tonnages dans le centre
- Travailler sur un plan de circulation générale
- Dans terrain entre village et hameaux Esperouze créer un parking visiteur en été
- caniveau du bord de la route en face de l'abri bus pourrait créer une zone de vraies places qui déborderaient pas sur la route

Circulation et cheminements doux

- Pas d'éclairage public entre le hameau de l'Espérouze et le village
- Cheminements piétonniers parfois impraticable dernière l'église
- Étroitesse de croisement dans le village

- Vélo sur la départementale dangereux

- Mettre un panneau voie sans issue rue de l'église
- Refaire et sécuriser le chemin du Bedot ?
- Garage à vélo derrière abris de bus (avec recharge électrique)
- Signalétique «harmonieuse» des parkings, des bâtiments et des lieux remarquables
- Passerelle plutôt que trottoir sur l'entrée ouest
- Aménagement des chemins pour qu'ils soient praticables

ENJEUX

1. Canaliser le stationnement

- Optimiser l'offre existante
- Avoir du stationnement estival
- Organiser les stationnements extérieurs parfois temporaires combinés avec des cheminements piétons vers le centre historique

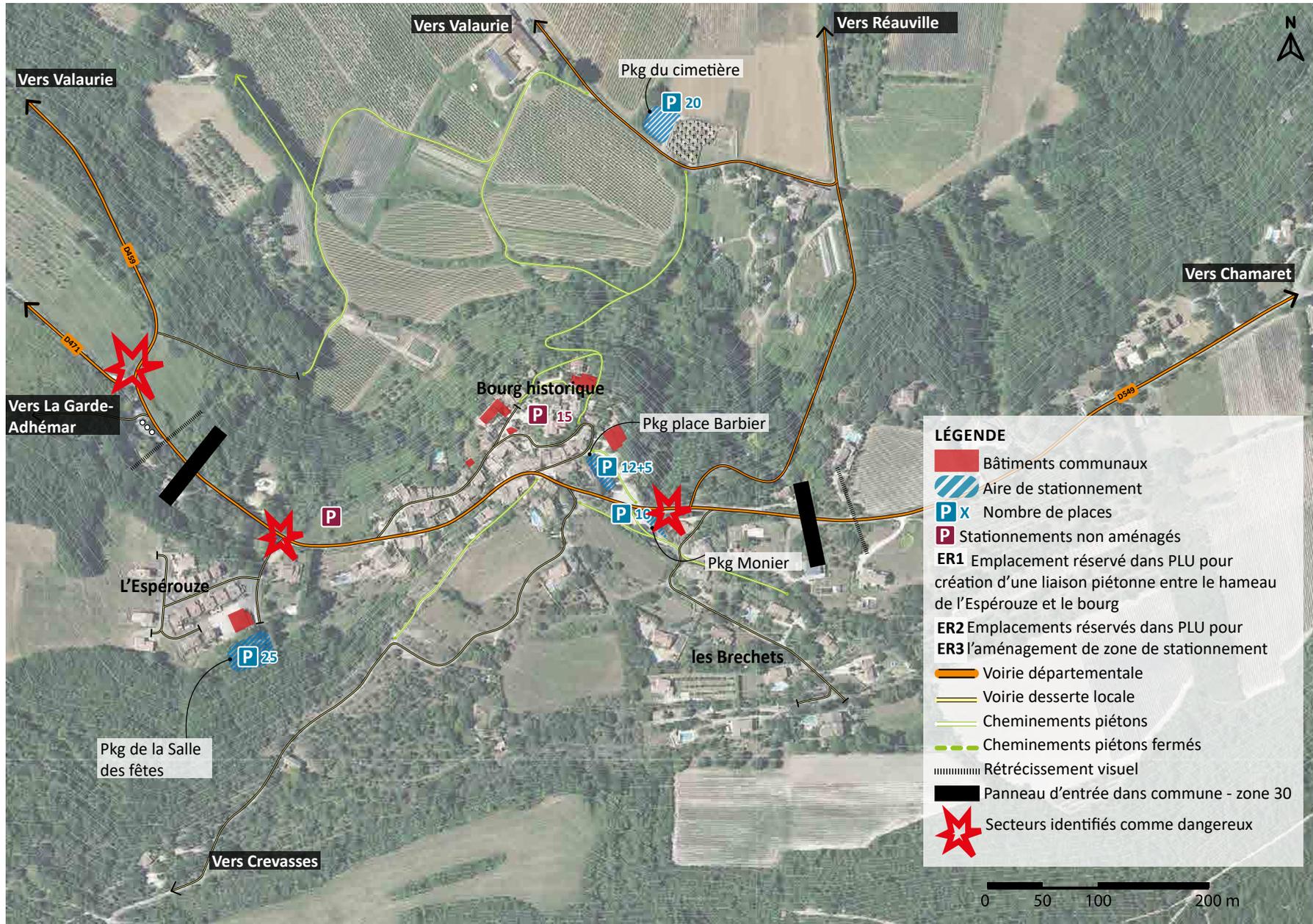
2. Favoriser les déplacements piétons et vélo

- Valoriser les cheminements piétons existants et travailler leurs continuités
- Partager la voie avec les vélos et piétons
- Prévoir des stationnements pour les vélos

Remarques ...

- > Les voitures occupent certains espaces publics du village de qualité (théâtre de verdure + devant la mairie)
- > Des poches de stationnement se trouvent déjà sur les entrées Sud, Est et Ouest mais ne sont pas toujours lisibles
- > Le stationnement de véhicules est problématique en été, le reste de l'année l'offre est suffisante
- > Deux Emplacements Réserves (**ER2 et ER3**) en zone A ont été identifiés dans le PLU pour conforter l'offre de stationnement existante. Faut-il utiliser ces 2 espaces ? L'un est-il plus stratégique que l'autre?
- > Plan de circulation et la signalétique n'est pas toujours lisible (monument, stationnement, camping car,...)
- > Les cheminements piétons historique hors voiries se sont au fur à mesure fermés (entretien, privatisation)
- > Un Emplacement Réserve (**ER1**) est prévu pour créer une liaison piétonne le long de la RD
- > Les mobilités vélos sont à intégrer en lien avec le plan mobilité en construction à l'échelle intercommunale
- > Pour renforcer les mobilités douces, faut-il renforcer l'éclairage ? Aménager des bornes électrique pour les vélos ?

CARTE DE SYNTHÈSE SUR LES DÉPLACEMENTS



TOTAL

P 70-80

P 15-20

Retour table 3 – Les espaces publics du bourg

① Espace de tris

- Espace bien fait
- Problème de sécurité (sortie)

② Espace salle des fêtes

- Place à ombrager
- Bruit pour voisinage
- Prévoir plantation de haies et arbres pour l'ombrage

③ Parking salle des fêtes

- Parking très beau
- Utile parfois pour des mariages (photos,...) profite de l'ombrage
- Indiquer le parking
- Sécuriser la montée au parking salle des fêtes (enfants, personnes à pied)
- Matérialiser les places pour gagner des places de parking
- Enlever quelques arbres au centre pour permettre une meilleure utilisation

④ Parvis de l'église

- Chaleureux se marie avec la nature du village + naturel, parfaitement intégré dans le village
- Espace petit
- Empêcher les riverains de s'y garder ?

⑤ Place du col

- Très belle place

⑥ Parvis de la mairie – théâtre de verdure

- Esplanades et théâtre ouvert pour des spectacles (si pas de mistral)
- 1 cheminement piétonnier praticable du cimetière au village
- Parvis de la mairie naturel
- Grotte pas mise en valeur sur le théâtre de verdure
- Problématiques de stationnement
- Les larges escaliers ne servent à rien
- Rénovation de mairie (en cours) + végétalisation de la cours + devant les murs extérieurs

⑦ Place Barbier

- Sécuriser passage de la place Barbier à Guy Monier
- Manque de poubelle canine (débat : faut-il prévoir un tel équipement qui prend de la place dans l'espace public et qui demande de l'entretien ?)
- Pas de stationnement vélo, un manque

⑧ Parking Monier

- Pas de place matérialisée
- Bel espace de pique-nique sur la partie haute
- Interdire les camping-cars ce stationnement

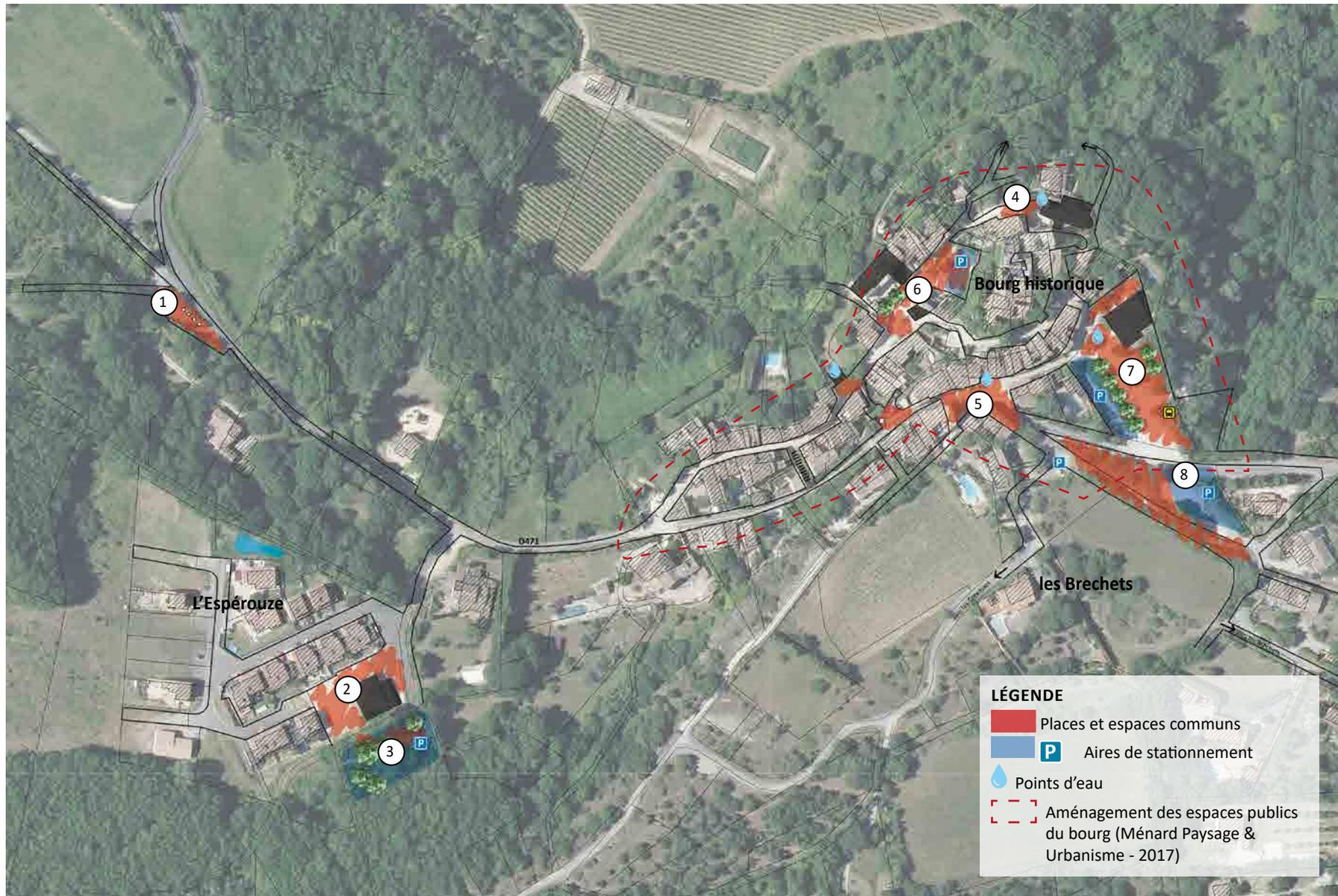
Remarques...

- > La vie du village (pour les habitants et les visiteurs) se déroule principalement sur la place Barbier ou se trouve le dernier commerce (restaurant)
- > La commune dispose d'espaces publics dans le bourg (aménagés en 2017) et sur le hameau de l'Esperouze
- > Les aménagements réalisés en 2017 dans le village semblent globalement appréciés malgré certaines remarques (théâtre de verdure,...)
- > Les habitants de l'Esperouze ont le sentiment d'être un peu «en dehors de la vie du village» malgré les équipements que le hameau accueille
- > Les élus font remarquer que les espaces publics et chemins communaux demandent beaucoup d'entretien pour un agent communal
- > Souhait de plus de végétation (pied de façades...), moins de voiture et de garder l'ambiance rurale de la commune.

ENJEUX

1. *Faire le lien avec les aménagements réalisés et être complémentaire*
2. *Penser à la polyvalence des espaces et respecter l'âme du village*
3. *Utiliser l'espace public pour faire le lien entre les entités de la commune*

CARTE DE SYNTHÈSE SUR LES ESPACES PUBLICS



0 25 50 100m

Stationnements

Orienter les véhicules vers les stationnements existants en dehors du village historique

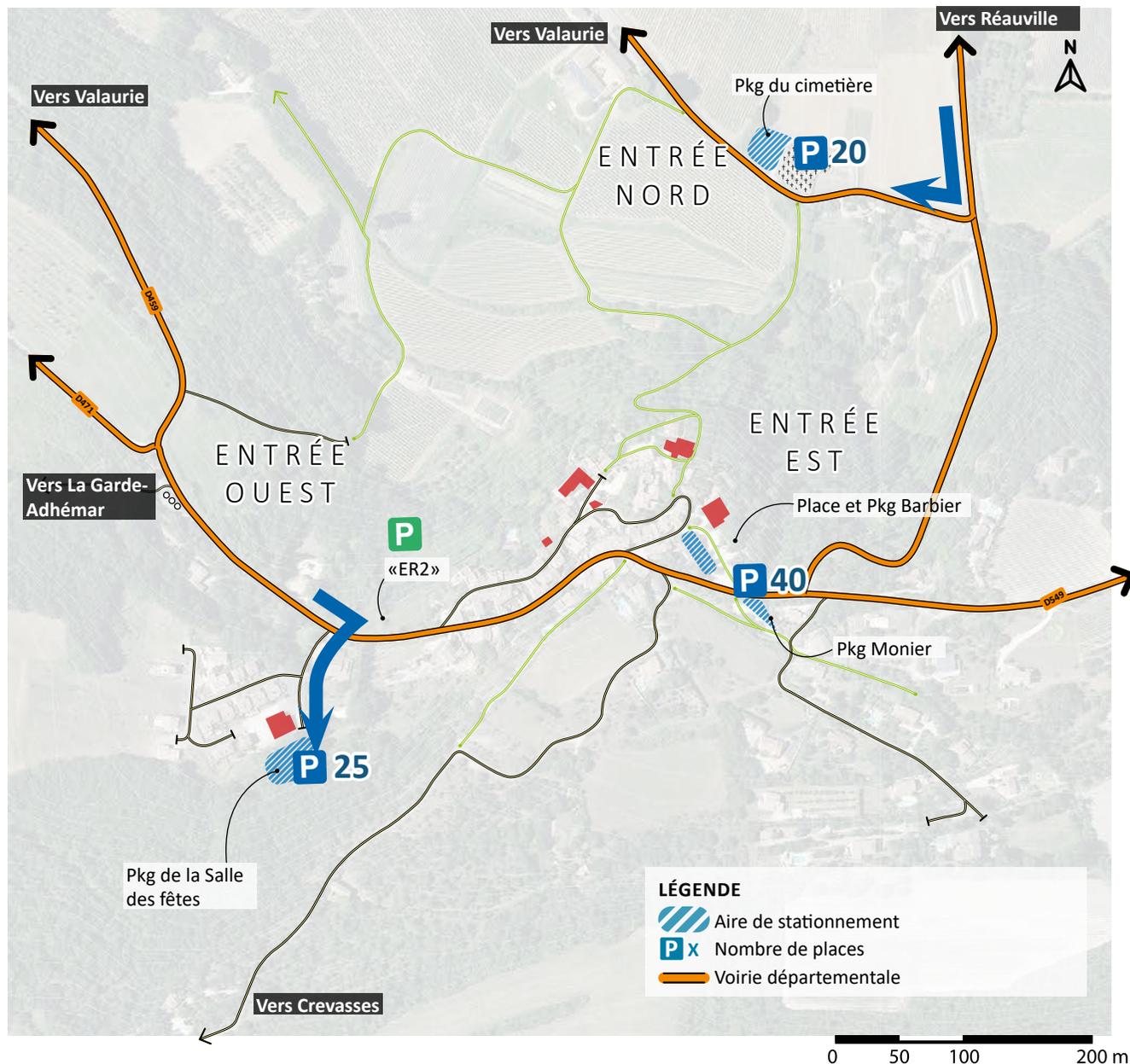
Pistes d'aménagement

Signaler et orienter les différents utilisateurs vers les parkings existants:

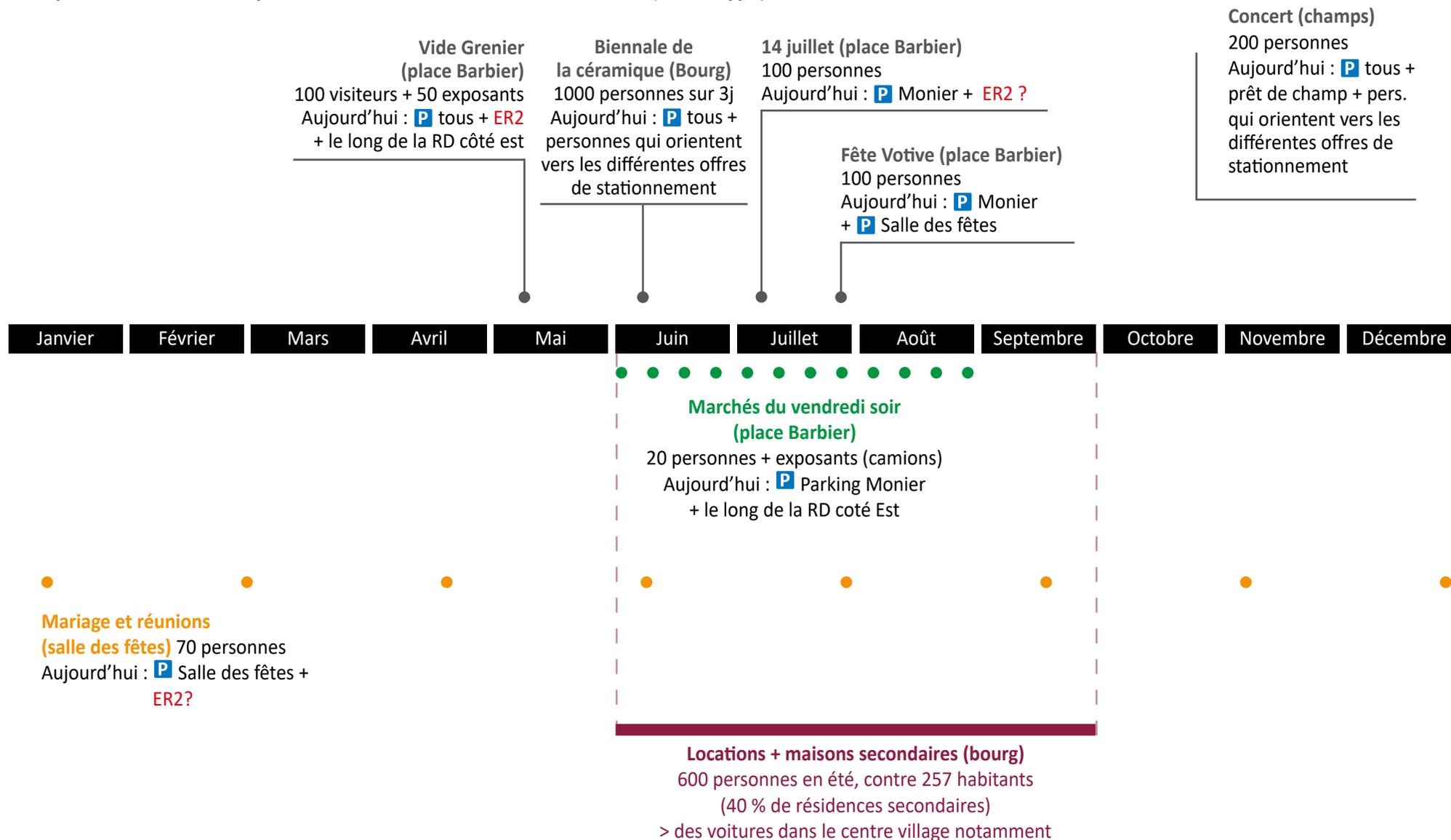
- **P** Nord / Valoriser le parking du cimetière comme stationnement pour les visiteurs et les gros véhicules
- **P** Ouest / Optimiser le parking de la salle des fêtes (cf fiches 5)
- **P** Est / Optimiser le parking Monier en relation avec la place et le parking Barbier (cf fiches 6)
- **P** Créer des poches de stationnement complémentaires temporaires sur la période estivale. Ces poches devront être positionnées judicieusement tant pour les accès que pour la nature des sols (limiter l'imperméabilisation des espaces naturels ou agricoles). ER2 est un emplacement stratégique qui peut à ce titre être étudié (cf fiche 4)

Acteurs et type de mise oeuvre : Orientation générale d'une maîtrise d'oeuvre qui pourra cibler des aménagements avec les élus et les habitants

Conditions préalables : Avoir une analyse fine du fonctionnement de la commune pour une réorganisation qui prend en compte la saisonnalité du besoin de stationnement.



Quelques événements marquants dans vie saisonnière de la commune (année type)



Circulations

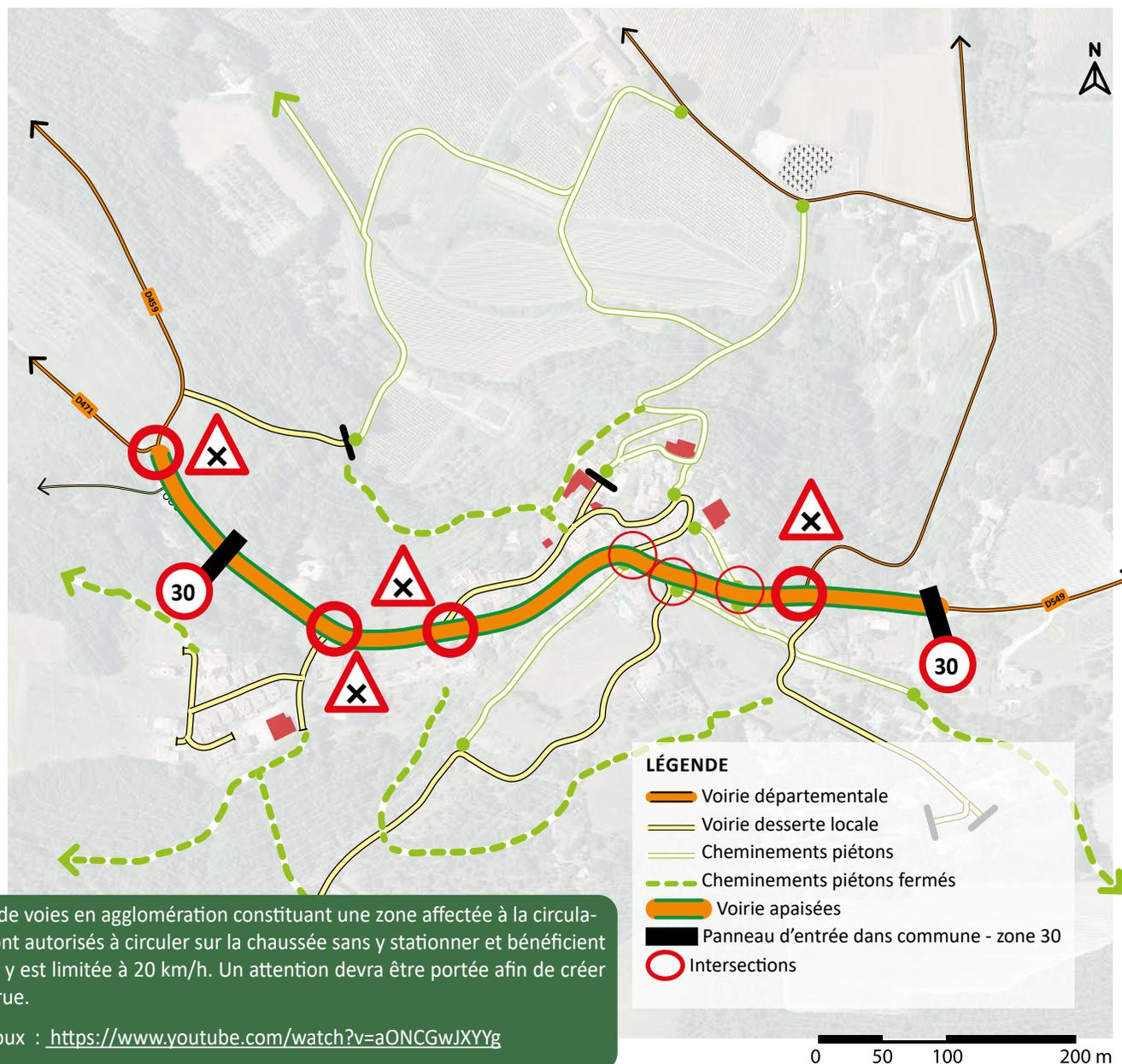
Favoriser les déplacements modes doux sur la voirie et par les chemins ruraux

Pistes d'aménagement

- Profiter des différentes priorités à droite pour **faire ralentir les véhicules sur la D459** à proximité du bourg historique. La zone 30 peut évoluer vers une zone de rencontre sur certains secteurs (zone 20 ou les piétons sont prioritaires sur la route)
- Séquencer la départementale pour faire ralentir sur l'entrée Ouest et Est
- Améliorer la sécurité des piétons entre le bourg historique et le hameau de l'Espérouze (cf fiches ② et ③)
- Valoriser les chemins ruraux existants vers le village et autour du village notamment depuis le cimetière et vers le plateau du Rouverges
- Réouvrir des chemins communaux qui peuvent l'être, notamment sous le village

Acteurs et type de mise oeuvre: Orientation générale d'une maîtrise d'oeuvre qui pourra cibler des aménagements avec élus et habitants, des travaux pourront se faire en régie ou via l'action d'associations.

Conditions préalables : Accords propriétaires si espace privé.



Zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Une attention devra être portée afin de créer les conditions de partage harmonieux de l'espace de la rue.

Exemples de zone de rencontre sur une départementale à Monjoux : <https://www.youtube.com/watch?v=aONCGWJXYyg>

Actions ciblées

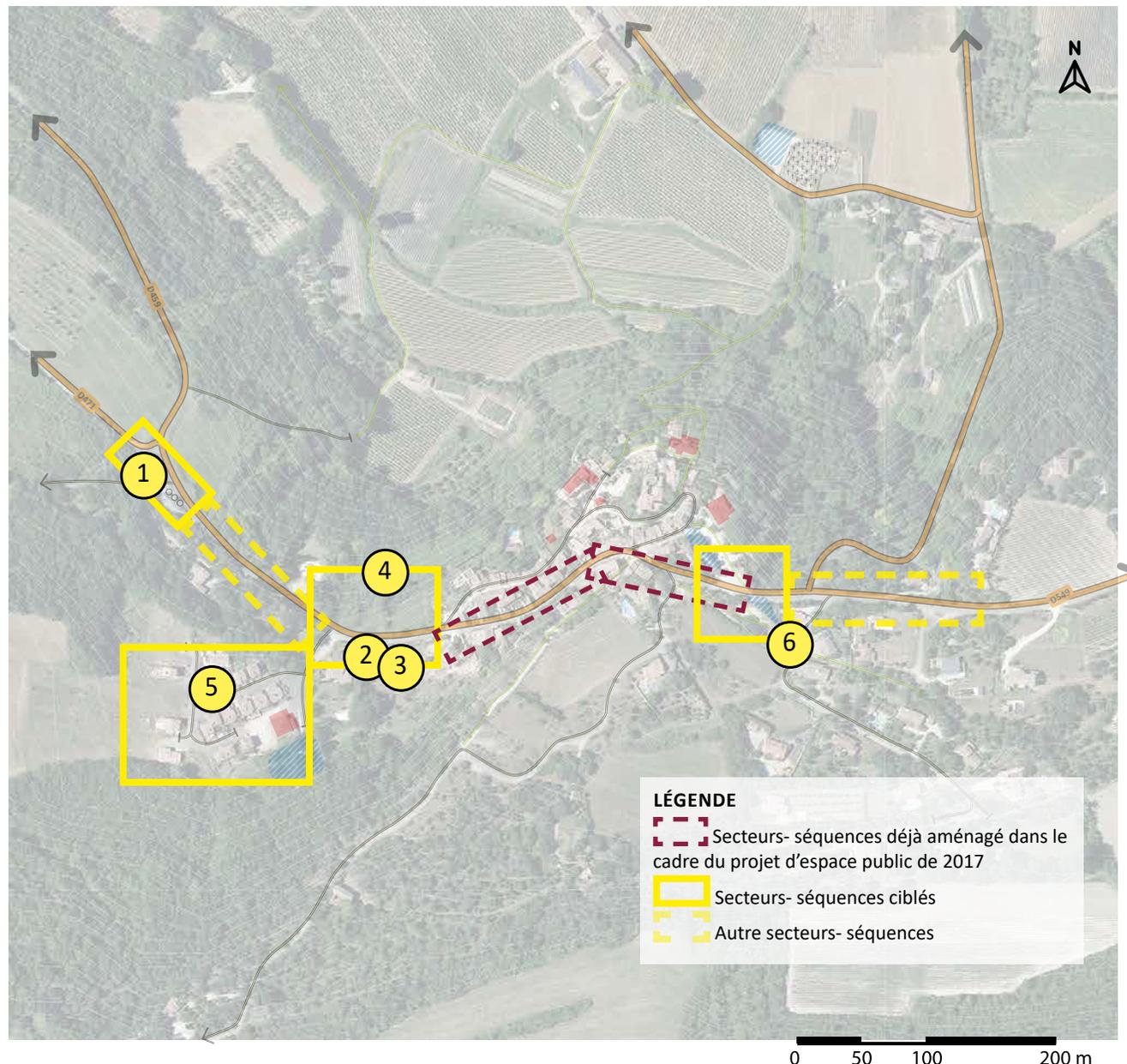
Poursuivre les aménagements du bourg sur :

- 1 Le carrefour D459/D471 - entrée ouest
- 2 L'accès au hameau de l'Espérouze
- ou
- 3 La jonction piétonne entre le hameau de l'Espérouze et le village (ER1)
- ou
- 4 La prairie accessible et/ou stationnements temporaires (ER 2)
- 5 Le hameau de l'Espérouze
- 6 Le parking Monier en relation avec la place Barbier



«C'est le village qui dicte son aménagement futur et non l'aménagement qui dessine le village»

M. Menard, paysagiste



Le carrefour D459/D471 - entrée ouest sécuriser l'intersection, faire ralentir et rendre plus accessible l'espace de tri pour les piétons

Pistes d'aménagements

- Supprimer un barreau de voirie entre les D471 et D459 (projet du service des Déplacements du département)
- Sécuriser l'accès véhicule à l'espace de tri
- Étudier l'implantation de quelques places de stationnements sur l'ancienne voirie
- Valoriser la vue sur le village
- Donner un accès piéton à l'espace de tri depuis le hameau de l'Espérouze et depuis le bourg

Acteurs et type de mise oeuvre : Maîtrise d'oeuvre du Département (esquisse début 2024)

Conditions préalables : Régularisation du foncier

Références



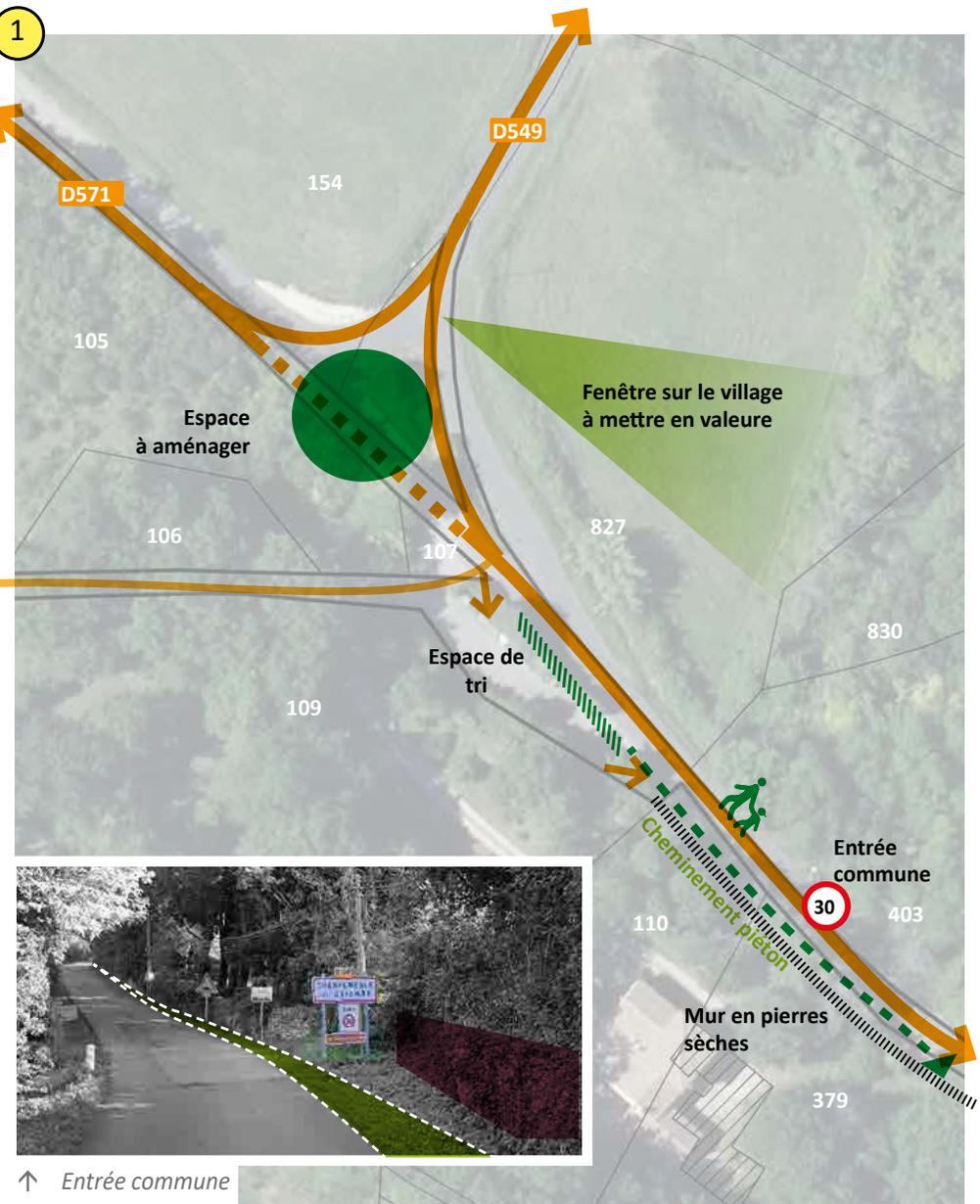
↑ Fenêtre sur le village à mettre en valeur



↑ Supprimer un barreau de la route



↑ Cheminement piéton - Espaces d'accueil touristique de la cité médiévale de Pérouges – conception Agence paysage Ménard et copyright photo



↑ 1/1000

L'accès au hameau de l'Espérouze

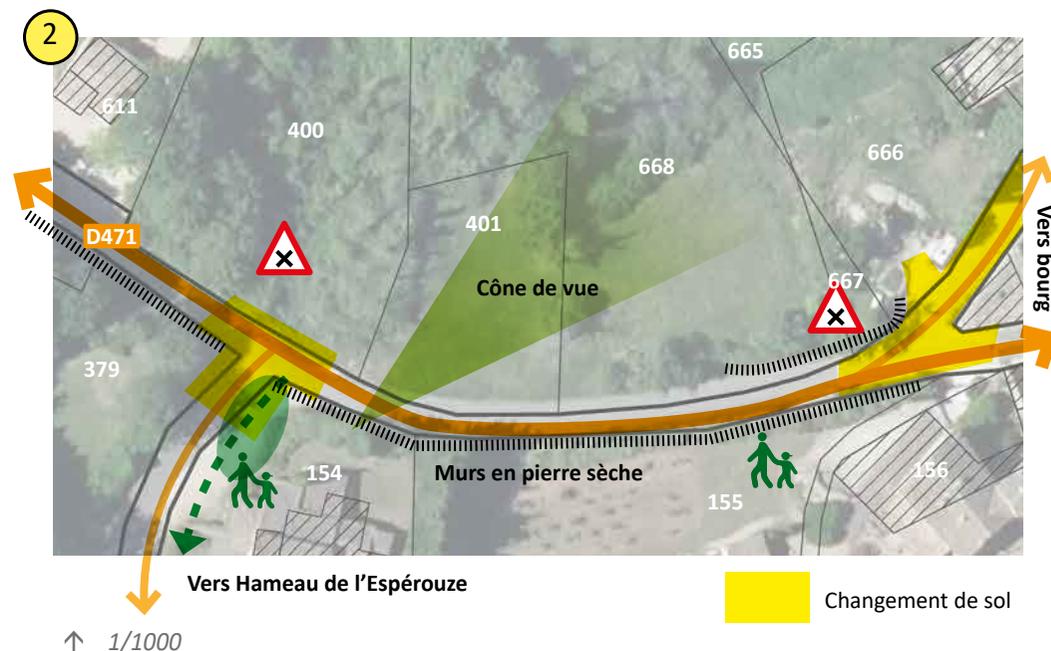
Rendre plus visible l'accès du hameau et améliorer la sécurité des piétons entre le bourg historique et le hameau de l'Espérouze

Pistes d'aménagements

- Marquer l'intersection au sol (changement de matériaux ou autres)
- Marquer l'arrivée dans la commune pour faire ralentir les véhicules (écluses?)
- Valoriser les murets existants (débroussaillages et entretiens)
- Tester une zone de partage (zone 20) **ou** identifier un espace piéton le long du mur
- Intégrer un éclairage «léger» ponctuel pour les piétons (limiter les perturbations du corridor écologique)
- Dégager la visibilité du bourg depuis l'intersection avec RD, séquence d'ouverture sur le village
- Signaler la présence de la salle des fêtes et du stationnement public (végétation, signalétique,...)
- Gérer les eaux pluviales qui s'écoulent du hameau (noue,...)

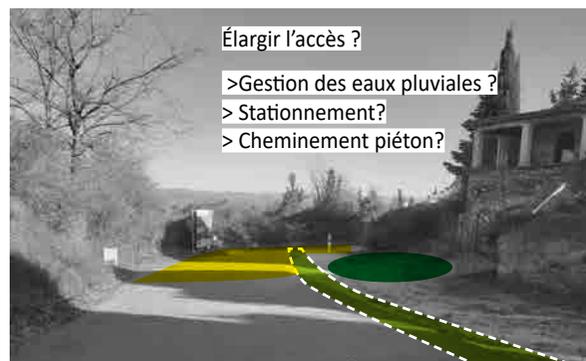
Acteurs et type de mise oeuvre : Maîtrise d'oeuvre d'espace public

Conditions préalables : Échanges avec les propriétaires de part et d'autre de l'intersection afin d'éventuellement élargir le chemin d'accès à l'Espérouze pour espace piéton, de la végétation, une noue ou quelques places de stationnement

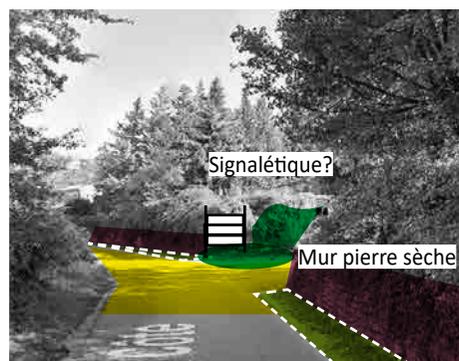


↑ 1/1000

Changeement de sol



↑ Sortie de l'Espérouze



↑ Intersection avec rue de l'Espérouze



↑ Entrée bourg après l'intersection

Références



↑ Zone de rencontre- Montjoux - 26, Conception : Pénélope Haas

Jonction piétonne entre le hameau de l'Esprouze et le village (ER1)

Mettre en place un cheminement piéton sur ER1

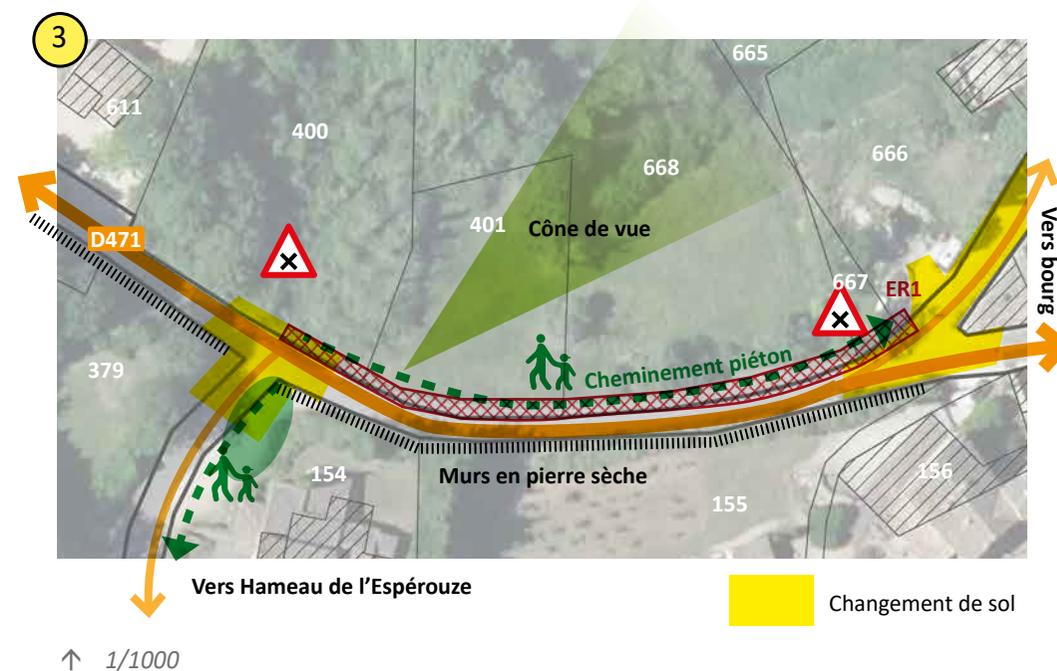
Pistes d'aménagements

- Créer un cheminement piéton en balcon côté nord de la route
- Conserver un aspect rural et mettre en valeur les murets et haies existantes
- Soigner la jonction entre cheminement piéton et le bourg

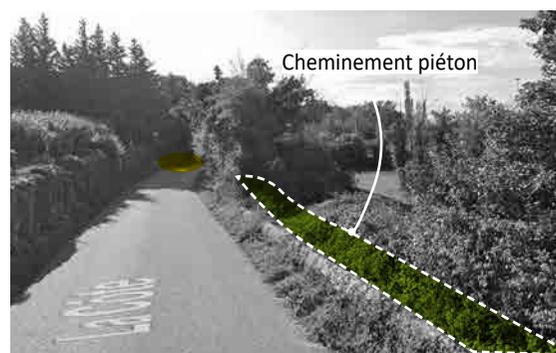
Surface : 218 m² de ER 1 pour la création d'une liaison piétonne 80 ml (Parcelles D400/401/668/667)

Acteurs et type de mise oeuvre : Maîtrise d'oeuvre d'espace public

Conditions préalables : Achat de l'ER 1, convention d'occupation ou bail emphytéotique - aujourd'hui le terrain n'est pas en vente.



← Accès bourg historique, contre bas de la route



↑ Sortie du bourg



↑ Entrée commune après l'intersection

Une prairie accessible et/ou stationnements temporaires (ER 2)

Investir ER2 comme un nouvel espace public de la commune

Pistes d'aménagements

- Prévoir un espace de prairie accessible pour d'autres usages : jeux ? aire de pique-nique ? Jardin potager ?
- Limiter les aménagements sur des espaces agricoles pour créer une aire de stationnement utilisée que ponctuellement : prévoir un stationnement temporaire et/ou un aménagement léger sur la partie ouest qui a le moins d'impact visuel (à titre indicatif 20 places représente 500 m²)
- Conserver le corridor écologique, les restes des haies agricoles et une fonction agricole sur ce terrain (cf. PLU)
- Prévoir une zone d'infiltration des eaux pluviales issues du chemin de l'Espérouze
- Créer à terme un cheminement piéton vers la mairie ?

Surface : 3696 m² de ER 2 (Parcelles D400/401/668)

Acteurs et type de mise oeuvre : Maîtrise d'oeuvre d'espace public

Conditions préalables : Achat de l'ER 1, convention d'occupation ou bail emphytéotique - aujourd'hui le terrain n'est pas en vente.

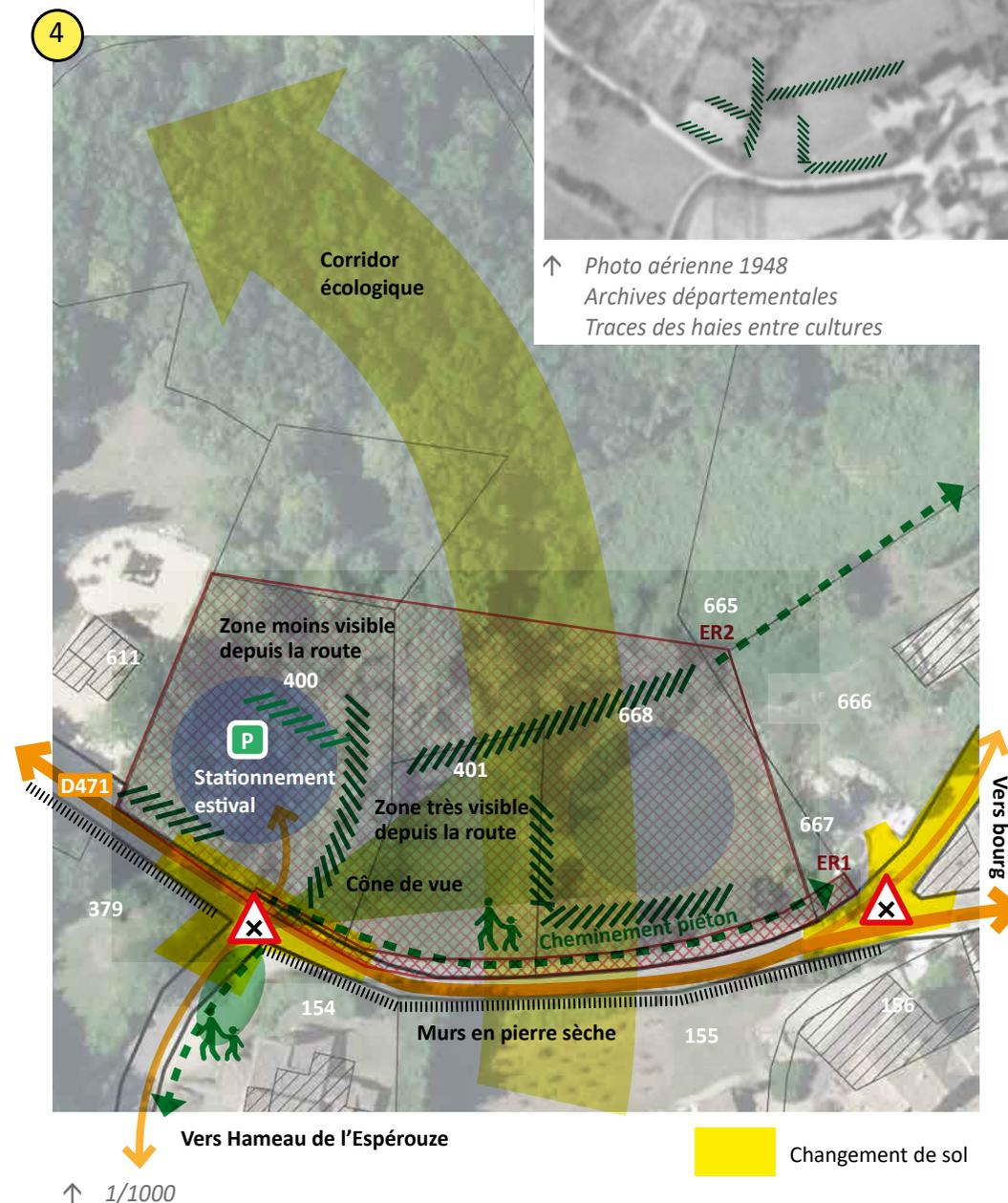
Références



↑ Les principales poches de stationnements sont en stabilisé



↑ Prairie servant de parking à Pérouges 01, Conception : Agence Ménard Paysage et Urbanisme et copyright photo



Le hameau de L'Espérouze

Le nouveau quartier de l'Espérouze est un peu en dehors de la dynamique communale, l'objectif est de valoriser une vie de quartier et favoriser les interactions avec le village historique

Pistes d'aménagements

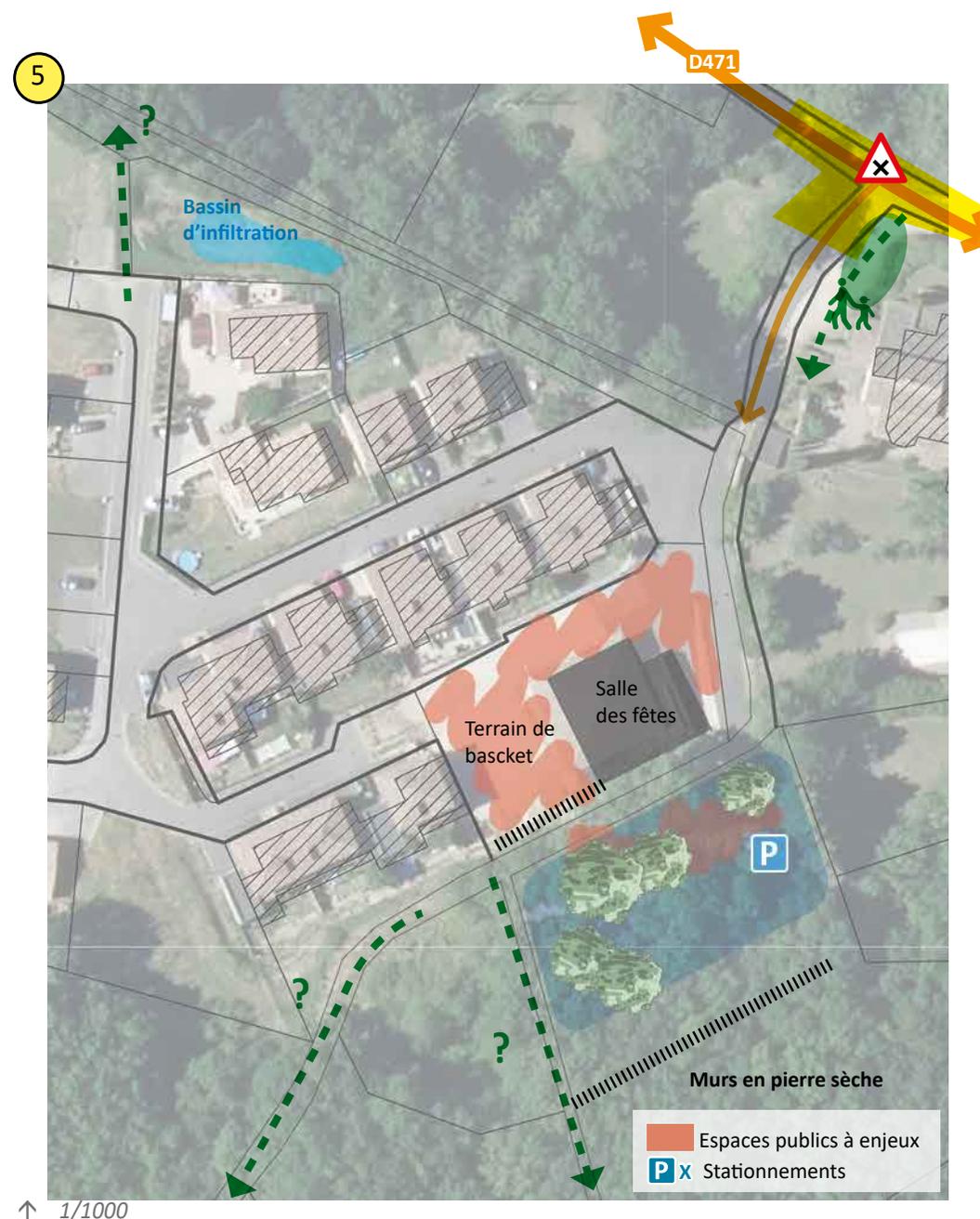
- Travailler les seuils entre public et privé
- Améliorer les espaces publics (ombres, végétation,...)
- Avoir une gestion intégrée des eaux pluviales (noues d'infiltration,...)
- Créer des nouveaux cheminements piétons pour ne plus faire de ce quartier une impasse
- Garder l'aspect boisé et polyvalent du parking de la salle des fêtes
 - > Réaliser un bilan sanitaire des arbres et identifier si des arbres sont particulièrement gênants dans l'organisation générale
 - > Organiser l'espace : Marquer des places de stationnement, mobiliers...

Acteurs et type de mise oeuvre : Orientation d'une maîtrise d'oeuvre certains travaux peuvent être réalisés en régie

Conditions préalables : Analyse des arbres existants



↑ Parking arboré de la salle des fêtes



↑ 1/1000

Le parking Monier en lien avec la place Barbier

Mieux faire le lien entre la place Barbier le vieux village, le parking Monier et l'espace de pique nique associé de l'autre côté de la départementale

Pistes d'aménagements

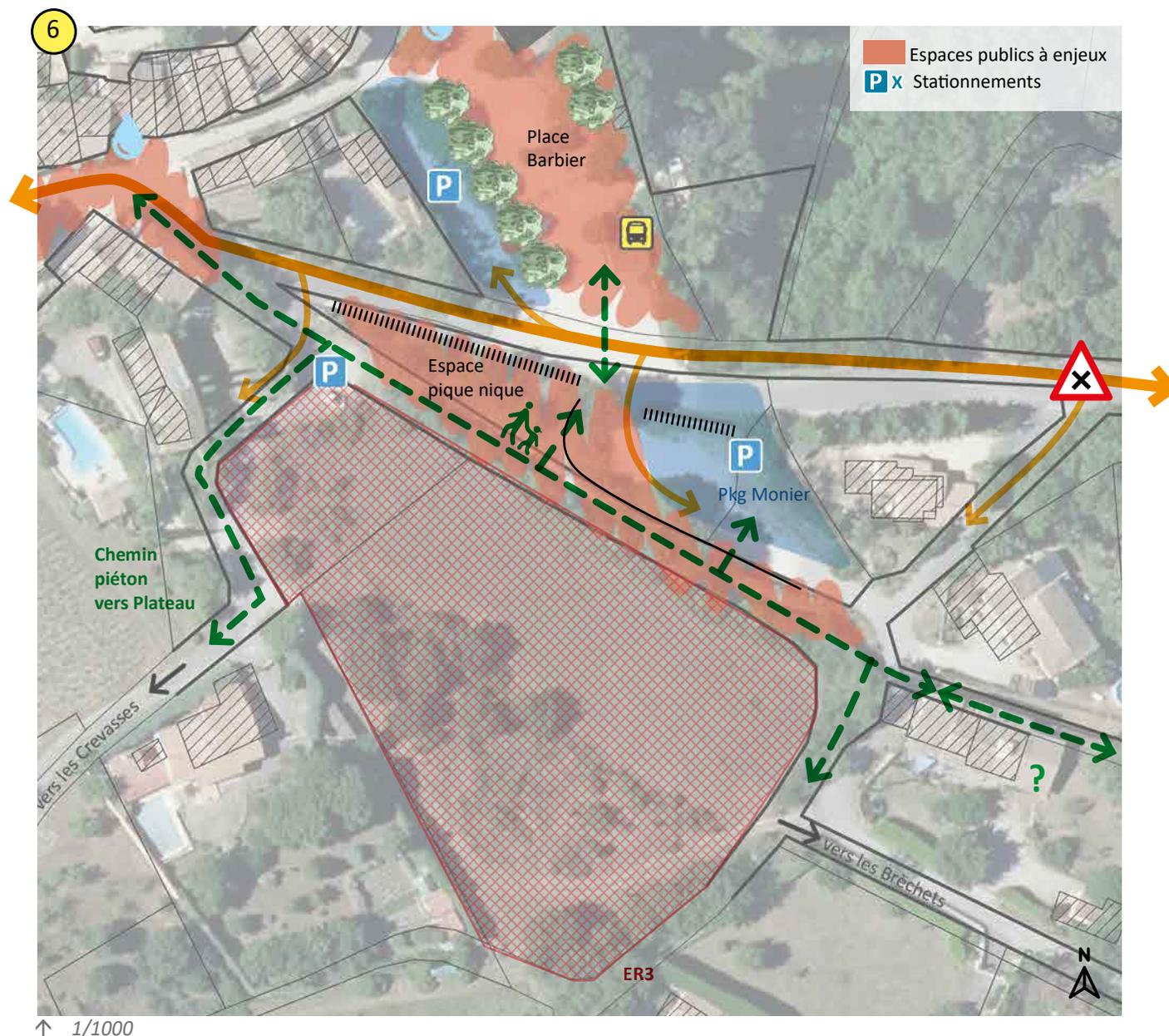
- Réorganiser le parking Monier afin d'optimiser le nombre de places : Marquer des places et identifier un sens de circulation
- Mieux marquer les accès à l'espace de pique-nique
- Améliorer la traversée de la départementale
- Marquer de manière légère les limites de la place?
- Compléter l'offre de jeux et de mobiliers et intégrer des îlots de végétations dans les secteurs les plus minéraux ?

Surface : environ 2100 m² d'intervention

Acteurs et type de mise oeuvre : Maîtrise d'oeuvre d'espace public



↑ Entrée Est vue sur la place Barbier, accès au parking Monier



Matériaux et végétation

Remarques

- Reprendre une partie de la palette de matériaux utilisée sur le centre historique et l'adapter avec le nouveau contexte (clapicetes, béton de calade, pavé en calcaire...). Chercher à être moins onéreux
- Utiliser des matériaux simples et locaux conservant un aspect rural
- Utiliser des essences adaptées au manque d'eau déjà utilisées dans la commune (lauriers tin, cistes, filaires et iris, de la sauge et belle de nuit, des graminées, acanthes et pittosporum ...)
- Réutiliser la tradition constructive des murets en pierres sèches et mettre en valeurs les murets existants
- Chercher à conserver la perméabilité des sols au maximum
- Poursuivre la végétalisation des pieds de façades intégrée dans les aménagement de 2017



↑ Sol existant dans les aménagements du bourg historique
Conception : Agence Ménard Paysage et Urbanisme

Références



↑ Choix de matériaux issu du site (pierres, galets de la rivière, bois locaux) dans les aménagements - Montjoux - 26, – Conception : Pénélope Haas



↑ Bassin de rétention – PHYTO LAB

Signalétiques et mobiliers

Remarques

- Réutiliser la signalétique existante pour indiquer les différentes offres de stationnement afin ne pas multiplier les types de signalétiques
- Avoir du mobilier ingéré et voir sur mesure (stationnement des vélos....)



↑ Signalétique existante

Références



↑ Traverse de Chaliers 15, Mobiliers ingérés et sur mesure (banc garde corps, local ordures ménagères – conception : Atelier du Rouger

← Garage à vélo en matériaux de réemploi St Herblain 44 - conception et photo: L'étencelle HD (20 000€)

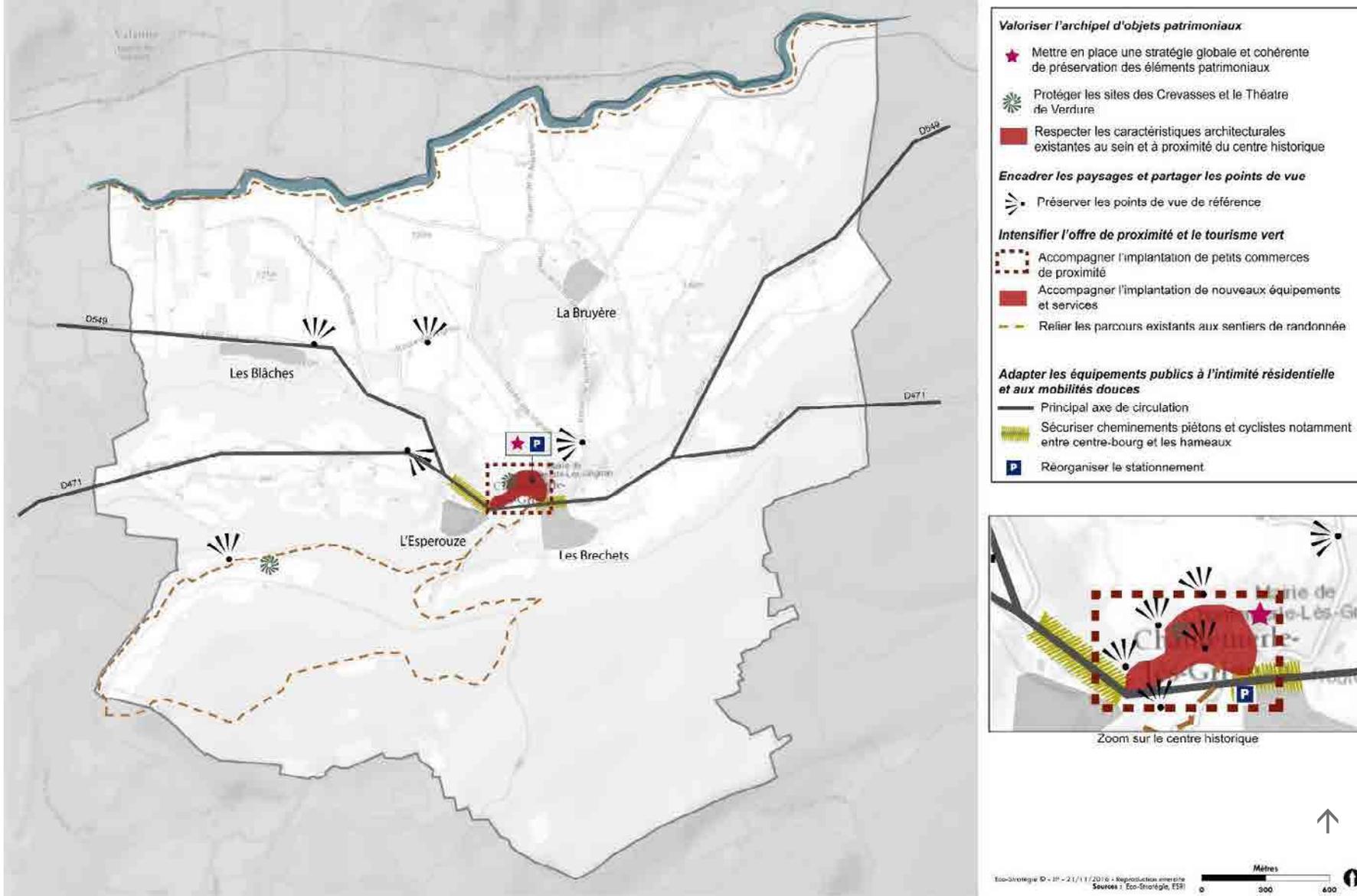


↑ Aire de pique-nique à Cabrerets, des aménagements simples mais qualitatifs avec signalétique, mobilier et plantations soignés - conception : Atelier ARCADIE/ Atelier RK Architectes _ crédit photos : CAUE du Lot

Annexes

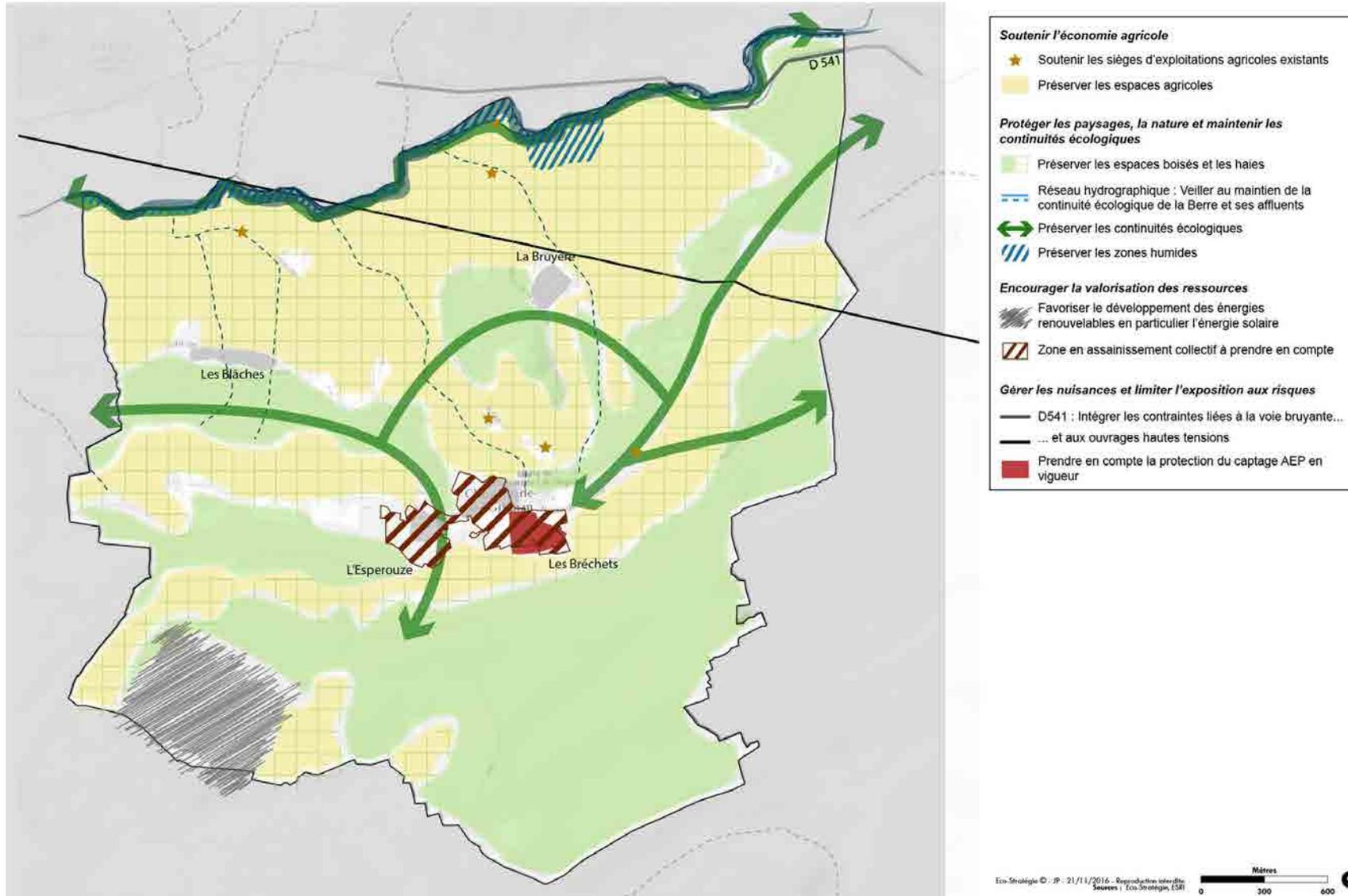
PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

AXE 1 : CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN : UNE IDENTITE VILLAGEOISE A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

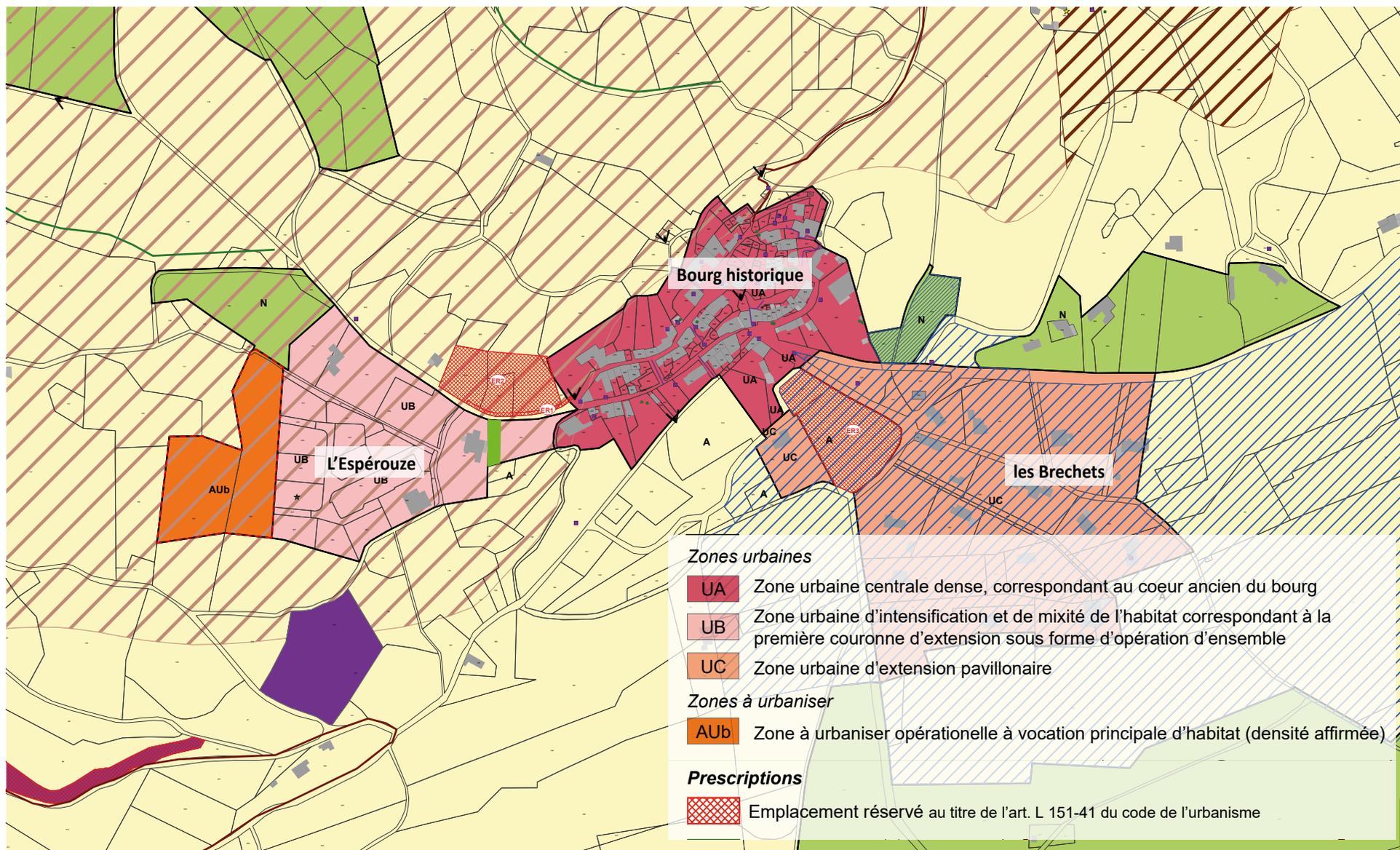


↑ Extrait PADD

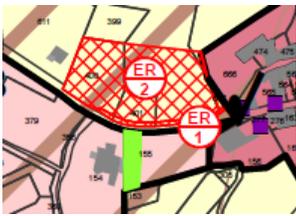
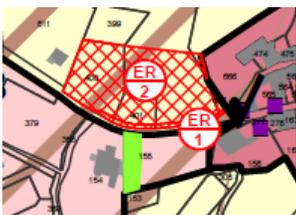
AXE 2 : DES RESSOURCES ET DES PAYSAGES DU PAYS DE GRIGNAN A PRESERVER ET VALORISER DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE



PLU - document réglementaire (approuvé en 2019)



Les emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Localisation	Extrait de plan	Superficie approximative
ER1	Création d'une liaison piétonne entre le Hameau de l'Esperouze et le bourg	Commune	Entrée de bourg		218.84m ²
ER2	Aménagement d'une zone de stationnement	Commune	Entrée de bourg		3 696.25m ²
ER3	Aménagement d'une zone de stationnement et d'un espace public	Commune	Le bourg		4 736.90m ²

Les emplacements réservés sont des servitudes institués par les plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) en vue de permettre la réalisation, entre autres, de projets de voies, d'équipements publics, d'espaces verts, de programmes de logements... Ils permettent :

- d'anticiper l'acquisition d'un terrain en vue d'un projet précis ;
- et, dans l'attente de celui-ci, d'y interdire tout autre projet de construction -ou tout du moins, toute construction qui ne serait pas compatible avec la réalisation à venir du projet pour lequel cet emplacement est réservé.

Il s'agit en conséquence d'une servitude limitant le droit à construire, puisqu'une autorisation d'urbanisme, et notamment un permis de construire, ne peut être délivré que si son objet est cohérent avec la destination de l'emplacement réservé.

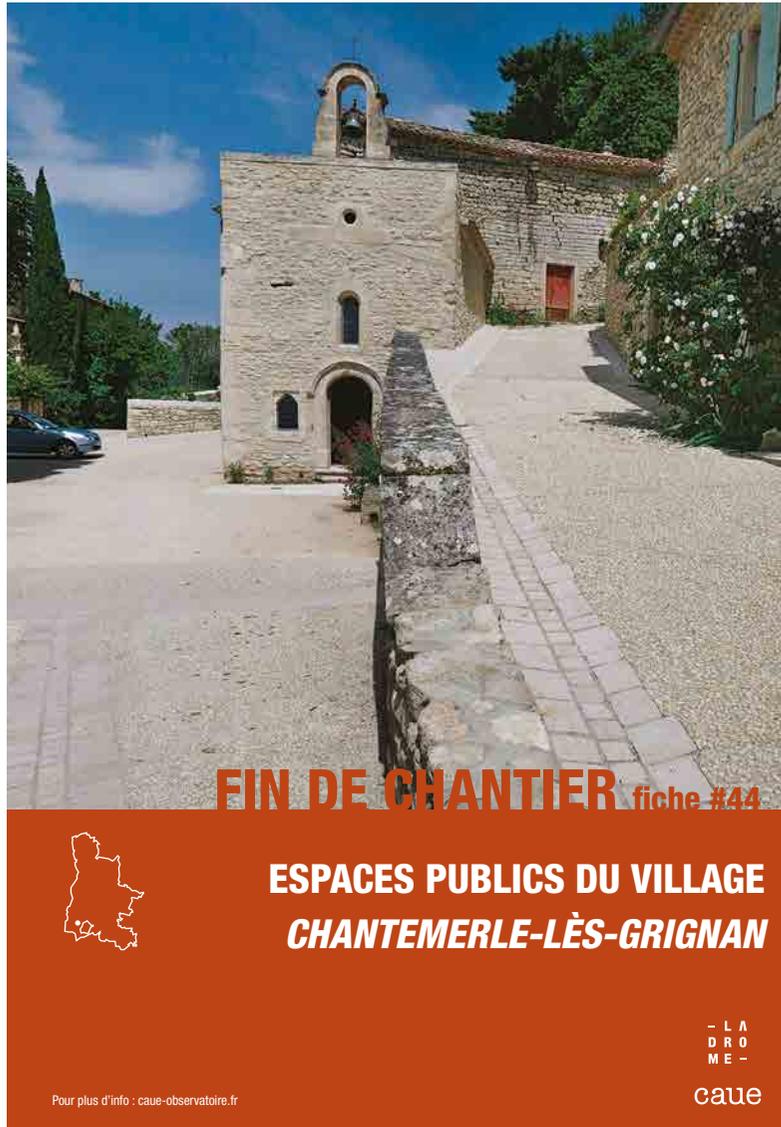
En contrepartie de cette servitude, le propriétaire concerné bénéficie d'un **droit de délaissement** lui permettant d'exiger de la collectivité publique bénéficiaire de la réserve qu'elle procède à l'acquisition de l'emprise concernée.

↑ Fiche outils CEREMA – janvier 2020

Attention en zone A sont autorisées sous conditions : les aires de stationnement ouvertes au public à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages

Détail sur les aménagements existants

→ Fiche fin de chantier #44
du CAUE 26



Les espaces publics de Chantermerle-lès-Grignan ont fait peau neuve. L'aménagement est respectueux de l'identité du village perché et de son caractère provençal. Sa conception fait preuve d'une belle attention portée aux détails.

Au sol, des pavés de pierre calcaire font écho aux pierres qui ornent les murs et façades. Dans une déclinaison de gabarits et de calepinages, ils délimitent les espaces (6), dessinent le chemin de l'eau ou marquent la croisée d'une venelle (2). Dans les ruelles piétonnes ou peu fréquentées par les voitures, ils sont associés à un béton désactivé dont les granulats calcaires grossiers lui confèrent un bel aspect rustique. Sur l'axe plus fréquenté de la traverse du village, l'utilisation du béton désactivé est restreinte au profit de l'enrobé mais significative puisque localisée aux entrées du village (5) et sur la placette du Col (6). Sur les places dites "du village" et "de la mairie", le revêtement en stabilisé prédomine. De même au sein du théâtre de verdure (1) qui peut désormais accueillir des activités culturelles dans un lieu mis en valeur et sobrement traité : un long gradin en béton face à la falaise, quelques plantations et emmarchements... L'espace de la scène, mais aussi les seuils des habitations (3), les parvis de l'église et de la chapelle ou les abords du lavoir et des fontaines sont traités dans un béton lissé.

En l'absence de réseau d'évacuation, les eaux pluviales créaient de nombreux désordres. L'altitude des rues ayant été légèrement modifiée et des caniveaux réalisés – trois bandes de pavés dimensionnées selon la largeur de la rue –, le fil d'eau est à présent tracé depuis le haut jusqu'au bas du village. Devant la chapelle, un bec en pierre taillée émerge du mur soutenant la rue de la Fontaine aux Merles. Telle une gargouille, il rejette l'eau à plus d'1,5 mètre de hauteur dans le caniveau situé plus bas. Ce dispositif architectural évacue les eaux qui, auparavant, se dirigeaient vers la mairie...

La présence de la végétation a été renforcée, créant une belle ambiance dans tout le village (4). Jalonnant l'espace public, des massifs d'iris, euphorbes, acanthes ou rosiers entretenus par les riverains et une végétation spontanée poussant le long et sur les murs ont été conservés. De nouveaux massifs ont été créés avec de la terre végétale rapportée, principalement sous forme de bandes plantées de 30 à 60 cm de large en pied de façades (3). Parmi les essences choisies, adaptées au climat local : des lauriers tin, cistes, filaires et iris, de la sauge et belle de nuit, des graminées, acanthes et pitissporum. Certains massifs ont été laissés en terre pour une appropriation par les riverains. La poursuite des plantations et leur pérennité sont confiées à leurs bons soins.



Fin de chantier fiche # 44 - Espaces publics du village de Chantermerle-lès-Grignan - CAUE 26 44 rue Faventines BP 1022 26010 Valence Cedex - caue.dromenet.org - Directeur de la publication : Denis Witz - Direction de la rédaction : Frédérique Bompard, Christine Coignet - Rédaction : Sandrine Morel - Crédit photos : CAUE 26 [couverture, 2, 3, 5, 6], Ménard Paysage & Urbanisme [1, 4] - Conception graphique : Gaël Fouillet - Impression : Impressions Modernes

Aménagement



1/ Étroites et typiques des petits villages de charme, les ruelles ont été revêtues de macro-béton, appelé aussi 'béton caladé' en raison des granulats grossiers qui le composent (Ø 2,5 cm et au-delà), et de pavés (10 x 10 cm). 2/ En pied de façades, les massifs, entretenus par la population, ont été conservés. Parmi les essences plantées, d'inspiration méditerranéenne, on peut citer des lauriers 'in', des cistes, des pittosporums, des filaires, des sauges...

Chantemerle-lès-Grignan : un village (re)structuré

Adossé sur le plateau calcaire de Rouvergue, au sud de la Drôme provençale, ce petit village pittoresque d'à peine 270 âmes à l'année renaît en un espace unitaire minéral, faisant la part belle aux pierres de pays.

En empruntant la D549 en direction de Chantemerle-lès-Grignan, une petite commune située précisément à treize kilomètres de Pierrelatte, il y a d'abord les champs épars de lavandes, d'un bleu indigo dès le mois de juin, les parcelles viticoles caressées par le mistral, les espaces boisés puis quelques hameaux aux façades calcaires, annonçant l'entrée du village. Toute la magie de la Provence semble opérer ! Seulement voilà, les voies d'accès, composées de venelles entrecroisées très réduites et de petites placettes à l'organisation complexe, sont entièrement déstructurées, sans parler du stationnement et des circulations, totalement anarchiques. Tantôt couvertes

d'enrobé, de bicouche ou de graves mélangées, des ruelles, où ne peut circuler qu'une seule voiture à la fois, sont, par exemple, à double sens. Mais ce n'est pas tout. Un renflement, formant une grotte, fait également office de parking. L'assainissement pluvial est aussi à revoir. En l'absence de réseaux, l'eau serpente de ruelle en ruelle pour terminer sa course à proximité de la mairie. Sur le plan technique, il y a mieux...

Malgré cela, il fait bon vivre à Chantemerle-lès-Grignan. Loin de l'affluence touristique de Nyons ou de Vaison-la-Romaine, et c'est très bien comme ça à entendre les habitants et les élus, le village a une identité propre, une paisibilité ambiante.

Consciente des travaux et des investissements à engager, la municipalité sollicite, à la suite d'un appel d'offres, l'agence Ménard Paysage & Urbanisme (MPU) pour réaliser une première étude. "C'était le devenir du village qui se jouait. L'état des lieux nous a permis de confirmer l'incohérence du stationnement et des circulations. Des espaces privés et publics ont été identifiés pour créer de nouvelles poches de stationnement. Nous avons également défini un angle de travail, visant à

respecter l'âme du village. Par exemple, nous avons cherché à conserver la végétation spontanée qui pousse le long et sur les murs des habitations, et à transposer ce mode de prospection dans de nouveaux massifs. Notre projet se veut transversal, non hiérarchisé, où la frontière entre l'espace public et privé est mince. C'est le village qui dicte son aménagement futur, et non l'aménagement qui dessine le village. Nous avons fait du neuf avec de l'ancien" indique Eric-Pierre Ménard, paysagiste et fondateur de l'agence.

'Béton caladé' et plantations discrètes

Au sol, un seul matériau : le calcaire, en écho aux pierres qui ornent les façades. Par contre, si les placettes de quelques dizaines de mètres carrés qui ponctuent le village, y compris devant la mairie, ont été couvertes de clapiettes Ø6, les ruelles sont revêtues de macro-béton, appelé aussi 'béton caladé' en raison des granulats grossiers qui le composent (Ø 2,5 cm et au-delà), et de pavés (10 x 10 cm) le long des façades, sur les caniveaux et à l'intérieur de la grotte. "Ce revêtement suffit pour que le



3/ Autour de la grotte, des gradins en pierre et béton aspect calcaire ont été disposés pour former un petit 'théâtre'. 4/ Les seuils des résidences, véritables connexions entre l'espace privé et public, ont été traités en béton décoratif. La granulométrie est fine et la couleur identique aux pavés et aux pierres.

Aménagement

village retrouve un caractère très provençal, ancien, pittoresque, où l'on apprécie de déambuler dans de petites venelles" précise le paysagiste. Autour de la grotte, des gradins en pierre et béton aspect calcaire ont été disposés pour former un petit 'théâtre'. Quant aux seuils des résidences, véritables connexions entre l'espace privé et public, le béton décoratif utilisé est plus fin et de couleur identique aux pavés. "Ces seuils rappellent un axe fort de notre projet, la transversalité, tout comme les petits 'accidents' comme je les appelle, qui jalonnent les ruelles, à l'instar des seuils ou des petits massifs existants d'iris, d'euphorbes, acanthes, ou bien encore de rosiers de 30 à 60 cm de large. Nous avons d'ailleurs remarqué que la population, qui disposait des chaises mais aussi de nombreux pots le long de leur maison, appréciait également d'entretenir ces massifs situés en pied de mur. Nous les avons donc conservés. D'autres ont été créés sur le même schéma d'implantation avec de la terre végétale rapportée" précise-t-il. Parmi les essences plantées, d'inspiration méditerranéenne, les paysagistes ont sélectionné des lauriers 'in', des cistes, des pittosporums, des filaires, des sauges... dont la prononciation suffit à penser à la Provence, des cistes, qui poussent très bien dans la région, des Pittosporum tobira, pour la qualité de leur feuillage vert brillant, des iris, des érigerons Karvinskianus pour leur floraison simple et naturelle. "Tout n'a pas été entièrement végétalisé, ce sont les habitants qui devront assurer la pérennité des massifs et des plantations. Ce n'est qu'une amorce" ajoute-t-il.

Assainissement pluvial

A Chantemerle-lès-Grignan, il n'y a pas de réseaux d'évacuation des eaux pluviales. "L'altitude des ruelles a été légèrement modifiée à certains endroits pour que les eaux de surface ne se dirigent plus vers la mairie, mais derrière l'église, en sortant de mur, où un bec en pierre taillée, sorte de gargouille, rejette l'eau à plus d'1,5 m de haut dans un caniveau en pierre calcaire situé en contre-bas". Il arrive aussi que certaines rues et ruelles soient légèrement 'bombées' par des caniveaux transversaux en pierre calcaire, qui remplacent d'ailleurs aisément les dos d'âne pour contrôler les vitesses de circulation. Circulation tou-

jours, un feu a été installé sur un linéaire de 300 m de long pour organiser les passages à double sens. Mais il ne s'agit pas de n'importe quel feu rouge. "Nous ne voulions pas installer un feu classique, imposant et assez disgracieux dans un petit village. Nous avons donc opté pour un feu bicolore d'environ 10 cm de diamètre de la marque Traffic" précise le paysagiste. Un feu très discret, tout autant que les corbeilles de propreté en forme de tulipe et les appliques led sur les façades qui, la nuit venue, insistent les surfaces calcaires d'effets moirés. Une pure merveille aux portes de la Provence.

3 QUESTIONS À... Daniel Mallet, 1^{er} adjoint de Chantemerle-lès-Grignan



• Le village a-t-il retrouvé son caractère ?

En fait, il ne l'a jamais perdu ! L'aménagement est simplement venu renforcer à travers des réalisations sobres et respectueuses de notre patrimoine. C'est précisément ce que nous voulions.

• Les problèmes de circulation et de stationnement se sont-ils améliorés ?

Le petit feu bicolore a permis de régler, dans un premier temps, les gros soucis de circulation. Par contre, en ce qui concerne le stationnement, tout reste encore à faire. Nous avons le projet de créer une poche de stationnement aux abords du village. Elle comprendra une trentaine de places.

• Les habitants se sont-ils réappropriés les massifs ?

Oui, tout à fait. Les plantations sont une réussite bien que la sécheresse soit passée par là en 2017. Mais les végétaux ont depuis repris de la vigueur grâce aux bons soins des habitants. Encore une fois, l'aménagement est venu renforcer ce que les habitants effectuaient avant les travaux.

DOCUMENT PROVISoire - 23 oct. 2023

- L A
D R O
M E -

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Drôme

44 rue Faventines - BP 1022 - 26010 Valence Cedex | Accueil du public : place Jean Collombet

04 75 79 04 03 - caue@dromenet.org



caue.dromenet.org